



Président : M. Jorge E. ILLUECA (Panama).

### POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

#### Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : rapports du Bureau (*suite*\*)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Cet après-midi, l'Assemblée va examiner le troisième rapport du Bureau [A/38/250/Add.2]. Aux alinéas *a* et *b* du paragraphe 1, le Bureau recommande à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour une question additionnelle intitulée « Condamnation de la guerre nucléaire » et de renvoyer ce point à la Première Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée approuve cette recommandation ?

*Il en est ainsi décidé (décision 38/402).*

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Aux alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 de son rapport, le Bureau recommande d'inscrire à l'ordre du jour une question additionnelle intitulée « Gel des armements nucléaires » et de renvoyer ce point à la Première Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée approuve également cette recommandation ?

*Il en est ainsi décidé.*

### POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

#### Débat général (*suite*)

3. M. ROGERS (Belize) [*interprétation de l'anglais*] : Le Belize est apparu devant cette assemblée des représentants des peuples du monde dès le début de sa troisième année de nation indépendante des Amériques. Cette indépendance, nous l'avons acquise par la lutte de notre peuple et l'appui des pays représentés ici. Nous relevons un défi, celui de créer une nouvelle société fondée sur les structures de la démocratie qui ont si bien fonctionné pour nous et sur le respect des principes du comportement international qui ont permis la survie des Nations Unies depuis tant d'années.

4. Nation d'Amérique centrale en même temps que des Antilles, le Belize se réjouit de l'élection de M. Jorge Illueca, vice-président du Panama, à la présidence des débats de la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Le peuple du Belize et le peuple du Panama ont une longue tradition d'association et d'amitié. Nos gouvernements ont forgé des rapports de confiance, de compréhension et d'appui mutuel qui pourraient servir de modèle à la coopération régionale.

5. Nous rendons hommage aux qualités dont a fait preuve votre prédécesseur, M. Imre Hollai, de Hongrie, en présidant les travaux de la trente-septième session.

6. Nous nous félicitons de l'accession à l'indépendance de Saint-Christophe-et-Nevis, Etat frère des Antilles, auquel nous souhaitons une chaleureuse bienvenue en

tant que nouveau membre de la famille de l'Amérique latine et des Antilles entré au parlement du monde.

7. Le Belize est un petit pays en développement aux prises avec ses propres problèmes de sous-développement et d'édification d'une nation, au cœur d'une région qui subit les conséquences les plus graves des processus de changement, dans un monde dont les chances de survie s'amenuisent au fur et à mesure que s'accélère la mise au point d'une technologie toujours plus effrayante et destructrice.

8. Même avant l'indépendance, le Belize avait été membre fondateur de l'Association de libre-échange des Caraïbes puis, plus tard, de la Communauté des Caraïbes. Nous sommes également membres du Commonwealth, du Mouvement des pays non alignés et de diverses autres organisations tant régionales qu'internationales. Nous entretenons des relations d'amitié et de coopération avantageuses avec la plupart des nations d'Europe, d'Asie, d'Afrique et des Amériques. Nous sommes reconnus par toutes les nations du monde à l'exception d'une seule, le Guatemala. Ce sont les revendications illégitimes sur notre territoire de ce voisin plus grand que nous qui empêchent l'établissement de relations saines et amicales avec la République du Guatemala et font obstacle à la pleine réalisation de notre potentiel pour ce qui est de notre développement et de l'amélioration du sort de nos peuples.

9. A ceux qui revendiquent notre terre et nous causent tant d'inquiétudes inutiles, nous tendons la main de l'amitié. Nous leur demandons de reconnaître et de respecter notre droit à décider de notre avenir en tant que nation, libre et souveraine, à l'intérieur des frontières terrestres et maritimes du Belize, qui existait avant même l'indépendance de l'Amérique centrale.

10. Le Guatemala n'a jamais eu aucun droit sur le Belize, ni avant ni depuis notre indépendance. C'est cet entêtement à refuser de reconnaître la réalité d'un Belize indépendant qui nous empêche de vivre en paix et de coopérer comme des voisins le devraient. Cette réalité signifie que seuls les représentants du peuple du Belize peuvent parler au nom de la nation bélizienne. Le Belize est toujours disposé à entamer un dialogue pacifique avec le Guatemala afin de trouver le moyen de vivre ensemble dans la paix et l'harmonie.

11. La persistance de cette attitude du Guatemala constitue une menace pour la paix dans la seule partie de l'Amérique centrale qui demeure pacifique, dans ce continent en proie à la violence de la guerre civile. Nous partageons l'angoisse des peuples de ce continent, et nous souhaitons des temps meilleurs pour eux comme pour nous. Pourtant nous reconnaissons que l'Amérique centrale passe aujourd'hui par les affres d'une nouvelle libération après des siècles de déséquilibre économique et politique qui nous ont laissé un pénible héritage de pauvreté, d'inégalité et d'espoirs inassouvis.

12. Bien que le Belize partage l'histoire de la région, nous avons travaillé dur pour épargner à notre peuple une grande partie des angoisses de la crise actuelle. Mais comme la crise dans notre région s'accroît, aucun pays

\*Reprise des débats de la 21<sup>e</sup> séance.

n'est épargné. Dans notre propre pays, des réfugiés des Etats voisins continuent de traverser nos frontières à la recherche d'un havre de paix et de stabilité qui les protégerait des ravages et des destructions causés par la guerre civile. Mû par son devoir vis-à-vis de l'humanité, le Belize accepte ses frères d'Amérique centrale en son sein. Nous leur faisons une place dans notre société. Les réfugiés ne sont pas isolés dans des camps et écartés de la vie de la société du Belize. Pour les intégrer, nous les faisons participer à la vie et au travail de la communauté pour les aider à contribuer à la production alimentaire et leur donner quelque espérance. Aucun d'entre nous n'abandonne l'espoir qu'un jour ils seront à même de retourner dans leurs propres terres et dans leurs propres foyers. Mais un large afflux de personnes représente inévitablement une lourde charge pour l'infrastructure limitée de tout pays en développement. Et, au Belize, les tensions se font sentir essentiellement dans les domaines où nous pouvons le moins nous permettre d'être affaiblis, c'est-à-dire dans l'emploi, les installations médicales et hygiéniques, le système scolaire et le logement. Pour que nous puissions continuer à faire face à cette situation de façon efficace, le Belize aura besoin d'une assistance plus significative des institutions internationales.

13. Ce n'est ni par la force ni par la puissance militaire que l'on peut progresser vers la paix et la stabilité économique et politique en Amérique centrale. La violence ne résout pas les problèmes. Ma délégation a le sentiment qu'une solution politique et négociée est la meilleure façon de réduire les tensions et de rendre aux habitants de la région quelque espoir de reprendre une vie normale. A cet égard, nous appuyons les activités du Groupe de Contadora, qui a la tâche difficile de restaurer la paix et la prospérité dans notre région.

14. Parce que notre politique étrangère préconise la non-violence et les moyens pacifiques de régler les différends, nous condamnons l'usage de la violence, notamment le type méprisable de violence qui a fait des victimes innocentes lorsqu'un avion civil a été abattu par une puissance militaire. Ma délégation a présenté clairement sa position dans une lettre au Président du Conseil de sécurité en septembre<sup>1</sup>, et nous réaffirmons cette position aujourd'hui.

15. De grands mots sont prononcés en faveur de la paix internationale alors que ceux qui ont la capacité d'assurer une paix durable s'empressent d'augmenter leurs arsenaux de guerre.

16. La politique étrangère du Gouvernement du Belize coïncide avec les principes du Mouvement des pays non alignés. Ils nous guident en ce qui concerne notre droit et notre aspiration légitimes à ne pas être liés par des relations de subordination et de dépendance pour pouvoir forger notre destinée conformément à nos buts et objectifs nationaux. Ils guident également notre conduite des affaires internationales dont les règles fondamentales sont le respect des principes de l'autodétermination, de la non-ingérence et de la non-intervention dans les affaires intérieures d'autres Etats, de la non-violence et du règlement pacifique des différends.

17. En ce qui concerne la situation dans les îles Falkland, le Belize continue de maintenir sa politique bien connue fondée sur les principes de l'autodétermination, du non-usage de la force et du règlement pacifique des différends.

18. Le Belize réaffirme une fois de plus son appui à la nation sœur d'Amérique latine et des Caraïbes, le Guyana, qui s'efforce de consolider son indépendance et sa souveraineté et de préserver son intégrité territoriale face à la revendication de son territoire par un voisin plus grand. Nous prenons note du rôle du Secrétaire général

dans la recherche d'un règlement juste et pacifique de ce litige, et nous nous joignons à lui pour demander que soit maintenu le climat le plus favorable à l'application réelle de l'accord de Genève<sup>2</sup>.

19. Au Belize, nous ne pouvons méconnaître le fait que la justice et les droits fondamentaux sont encore déniés à beaucoup de peuples du monde. En tant que nation dont le peuple a des liens historiques avec le continent africain, le Belize ne peut méconnaître les souffrances de la majorité noire d'Afrique australe où les dirigeants racistes de Pretoria poursuivent avec cynisme leur politique d'*apartheid* d'une part tout en parquant, par ailleurs, les majorités ethniques dans des bantoustans, se moquant ainsi des aspirations réelles des Africains à la liberté et à l'indépendance. Nous ne pouvons accepter que l'indépendance de la Namibie continue d'être retardée pour des raisons qui n'ont absolument rien à voir avec la libération de ce territoire.

20. Nous ne pouvons passer sous silence le sort tragique du peuple palestinien privé de l'exercice de son droit à une patrie sur son propre territoire, mais nous reconnaissons le droit d'Israël à exister comme Etat.

21. Nous ne pouvons tolérer une situation qui force le peuple libanais à vivre en craignant constamment pour sa sécurité dans un état de siège virtuel.

22. Nous nous associons à l'appel universel lancé aux Etats non alignés d'Iran et d'Iraq pour qu'ils mettent fin à la guerre et œuvrent de façon positive à une paix honorable, juste et durable par des négociations.

23. Et nous lançons un nouvel appel pour un règlement politique en Afghanistan sur la base du retrait des troupes étrangères et du respect total des droits à l'indépendance, à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et au statut d'Etat non aligné de ce pays.

24. Le Belize a signé et ratifié la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer en vue de contribuer à l'efficacité de ce progrès important dans la coopération internationale pour le bienfait de toute l'humanité. Nous prions instamment les pays qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer à cet accord historique.

25. Tout en étant profondément préoccupée par les tensions et les affrontements qui existent dans notre région et dans d'autres parties du monde, la population du Belize est très consciente du rôle qu'elle peut jouer dans le progrès continu de l'humanité. A cette fin, nous avons fixé comme plus haute priorité le réaménagement de notre propre pays. Nous le faisons en mettant en œuvre le processus démocratique de notre constitution d'indépendance. Nous mettons l'accent sur le respect des lois de Dieu et de notre nation. Et nous sommes persuadés qu'en accomplissant fidèlement nos devoirs d'homme, nous garantissons aux autres leurs droits. Chaque petit effort que nous faisons dans nos propres sociétés pour améliorer les conditions de nos citoyens a un effet positif sur l'effort mondial tenté pour transformer fondamentalement les structures internationales en vue d'assurer une vie meilleure à tous les habitants de notre monde, la planète Terre.

26. Les conditions économiques, dans les pays en développement, continuent de dépendre d'à-coups économiques du monde développé dans une proportion déséquilibrée et inéquitable. La baisse des recettes d'exportations, les taux d'intérêt élevés et les pertes en devises qui en résultent ont un effet catastrophique sur les économies des pays pauvres. En plus, la politique protectionniste de certains pays développés et les nombreux obstacles imposés à nos pays pour nous empêcher d'avoir accès aux marchés monétaires internationaux, ne

font qu'exacerber les problèmes déjà aigus que connaissent beaucoup des pays en développement. Beaucoup d'efforts ont été déployés par les Nations Unies, le Mouvement des Tays non alignés et divers autres groupes internationaux et régionaux, Nord-Sud et Sud-Sud, pour trouver des solutions aux problèmes urgents de disparité économique, mais jusqu'à présent aucun progrès sensible n'a été accompli.

27. Des pays comme le Belize continuent d'espérer que ces efforts n'entraîneront pas seulement des discussions académiques mais également des actions positives. En attendant, nous mobilisons nos ressources et structurons nos programmes de développement afin de retirer tout le profit maximal de notre capacité de production.

28. Nous reconnaissons pleinement les rapports qui existent entre notre propre politique nationale de développement et la conjoncture mondiale actuelle. Notre principal produit d'exportation est le sucre, industrie qui emploie quelque 25 p. 100 de notre population active. Avec un accès limité aux marchés préférentiels modestes, nous sommes contraints de vendre une proportion importante de notre production sur le marché mondial à un prix soumis à des fluctuations tendant à la baisse et qui exige souvent une production accrue pour des bénéfices moindres.

29. Nous avons tout intérêt à inverser la situation économique actuelle. Nous avons tout à gagner d'une reprise économique mondiale rapide. Nous tous — pays développés et pays en développement — avons tout intérêt à stimuler le processus de négociations économiques internationales en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Aucun d'entre nous ne peut résoudre ces problèmes isolément.

30. Nous sommes convaincus que les intérêts collectifs de la communauté mondiale nous imposent de travailler ensemble à cette tâche et de profiter de la capacité considérable des Nations Unies à fournir le cadre des négociations globales pour la restructuration des relations économiques internationales.

31. Ma délégation se félicite des efforts courageux que fait le Secrétaire général pour s'acquitter des immenses tâches inhérentes à ses hautes fonctions. Nous partageons les préoccupations qu'il a exprimées avec tant de lucidité dans son rapport sur l'activité de l'Organisation publié le 12 septembre 1983 [A/38/1]. Ce n'est qu'en faisant en sorte que l'Organisation des Nations Unies demeure l'instrument le plus efficace pour assurer la paix, la sécurité, la stabilité et la justice pour tous que nous pouvons nous protéger de la menace constante d'extinction qui pèse sur l'humanité.

32. Mais nous sommes sûrs que lorsque l'humanité devra choisir entre créer ou détruire, la raison l'emportera et la vie triomphera. C'est l'espoir des Nations Unies. C'est la promesse que nous faisons à nos enfants.

33. M. MUBARAK (Soudan) [*interprétation de l'arabe*]: Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser nos sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-huitième session de l'Assemblée générale. A travers vous, nous tenons aussi à féliciter le Gouvernement et le peuple du Panama à l'occasion de votre accession à ces hautes fonctions. Ma délégation est pleinement consciente de la contribution personnelle que, en votre qualité d'homme d'Etat éminent et de diplomate expérimenté, vous apportez aux activités du système des Nations Unies, et nous sommes sûrs que votre sagesse et votre compétence vous permettront de diriger nos débats avec succès.

34. Nous voudrions également saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude au Secrétaire général. Nous

sommes certains que le rapport lucide qu'il a présenté à cette session sur les moyens de renforcer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies et de ses différents organes fera l'objet de débats vigoureux et sérieux.

35. Qu'il me soit également permis d'exprimer notre gratitude à M. Imre Hollai, qui a présidé la trente-septième session avec distinction.

36. Nous voudrions souhaiter une chaleureuse bienvenue aux Nations Unies à Saint-Christophe-et-Nevis. Nous sommes certains que sa contribution enrichira les travaux et les activités de l'Organisation et favorisera les efforts en faveur de la paix internationale.

37. Au moment où nous nous réunissons pour une nouvelle session, il serait bon de réfléchir et d'évaluer nos réalisations et nos échecs face aux défis et aux graves problèmes auxquels la communauté internationale a été confrontée durant ces dernières années. Nous espérons que cet exercice fera avancer nos délibérations.

38. Il est évident que cette session se réunit à un moment où la situation internationale est extrêmement complexe et dans un climat riche en foyers de tension, de guerre et d'instabilité, caractérisé par la méfiance réciproque, l'intervention étrangère dans les affaires d'autrui et le recours à la force. Cela a eu pour résultat de diminuer les possibilités de coexistence pacifique et de coopération constructive entre tous les pays et les peuples, indépendamment de leurs systèmes politiques ou socio-économiques différents.

39. L'un des dangers auxquels notre monde doit faire face est l'accélération de la course aux armements et le risque toujours plus grand d'une guerre nucléaire. Les dépenses en armements nucléaires et classiques représentent la somme astronomique de 800 milliards de dollars par an. Il aurait été plus approprié de consacrer cette somme aux efforts de développement, de coopération économique internationale et de paix entre les nations. Nous regrettons de constater que l'objectif de limitation des armements nous échappe encore. Au contraire, l'on fabrique des armes nucléaires et chimiques toujours plus précises et plus destructrices à un rythme sans cesse croissant. En outre, la portée de la course aux armements s'est étendue à l'espace extra-atmosphérique, ce qui met en danger l'existence même de l'humanité et la civilisation.

40. Face à ces dangers imminents, mon pays renouvelle une fois de plus sa conviction que la paix et la sécurité internationales ne peuvent être garanties sans mettre en place un système de sécurité collective et sans que le Conseil de sécurité n'assume véritablement ses responsabilités conformément à la Charte. Il est indispensable également de réaliser un désarmement complet, notamment dans le domaine nucléaire, sous contrôle international efficace. Des mesures précises et applicables immédiatement devraient également être prises, y compris le respect de l'interdiction immédiate de la menace ou de l'emploi de l'arme nucléaire dans quelque circonstance que ce soit et la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, accompagné de garanties précises de la part des puissances nucléaires pour assurer la sécurité des Etats non nucléaires. Le Soudan réaffirme sa conviction que l'Afrique et le Moyen-Orient devraient tous deux rester des zones exemptes d'armes nucléaires. Nous appuyons tous les efforts en vue de transformer l'océan Indien en zone de paix. Dans ce contexte, nous espérons que la Conférence sur l'océan Indien, qui a déjà été repoussée plusieurs fois, se réunira dans un proche avenir.

41. Après avoir parlé des aspects décourageants de la situation internationale actuelle, je ne saurais omettre

toutefois certains événements constructifs qui ont eu lieu cette année, en particulier la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenue à New Delhi en mars dernier. Ce sommet, qui est l'instance la plus importante des chefs d'Etat et de gouvernement, a souligné les menaces graves contre la paix et la sécurité internationales. Le message de New Delhi [voir A/38/132] a réaffirmé le rôle positif que le Mouvement des pays non alignés joue dans l'instauration de la stabilité internationale et d'un nouvel ordre économique international.

42. Nous avons aussi assisté à une réactivation de l'Organisation de l'unité africaine [OUA], dont la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement a tenu sa dix-neuvième session en juin dernier à Addis-Abeba après une impasse de deux ans. Cette réunion était en soi l'affirmation du rôle que cet organisme régional important peut jouer dans le règlement des différends africains et partant dans le renforcement des efforts de la communauté internationale pour le maintien de la paix, de la sécurité et de la coopération internationale.

43. Il est inutile d'insister sur les menaces très réelles que représente la situation au Moyen-Orient pour la paix et la sécurité non seulement des peuples de la région mais du monde entier. En l'absence d'une solution juste et durable du problème du peuple palestinien, qui est au cœur de la question du Moyen-Orient, la situation a continué de se détériorer. Israël a poursuivi son occupation des territoires arabes, a persisté dans la modification de leur identité, dans la répression de leur population et dans le déni des droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien consacrés dans la Charte des Nations Unies et réitérés dans différentes résolutions adoptées par les Nations Unies depuis leur fondation.

44. A la douzième Conférence arabe au sommet, à Fès, les Etats arabes ont réaffirmé leur engagement envers des solutions pacifiques fondées sur la justice pour tous les pays et les peuples de la région. Une occasion historique a donc été créée pour assurer la paix dans une des régions les plus névralgiques et les plus importantes du monde. Malheureusement, Israël a choisi de rejeter la paix et a continué de mépriser toute initiative de paix.

45. La communauté internationale a déclaré dans plusieurs instances et à plusieurs reprises — la dernière fois à la Conférence internationale sur la question de Palestine qui s'est récemment tenue à Genève — qu'une solution pacifique et durable à la question du Moyen-Orient ne saurait intervenir sans le retrait total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, et sans l'exercice par le peuple palestinien, sous la direction de son représentant unique et légitime, l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], de ses droits légitimes et inaliénables, y compris la création de son propre Etat indépendant. Ces conditions restent la base solide d'une paix fondée sur la justice et non pas imposée par la force des armes.

46. Le mépris continu d'Israël pour la volonté de la communauté internationale entraînera un nouvel affrontement à moins qu'on n'oblige Israël, notamment que ses amis l'obligent, à appliquer les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et à mettre fin à son agression et à son occupation des territoires des autres par la force. La question de Palestine et du Moyen-Orient sera la pierre de touche de la crédibilité de l'Organisation mondiale qui représente les aspirations de toutes les nations à la paix et la sécurité fondées sur la justice et le respect des droits légitimes des peuples.

47. Les desseins israéliens s'étendent maintenant au Liban. Ce pays frère a en effet été victime d'une brutale agression israélienne qui a aggravé les problèmes de la

région et tenté de détruire le tissu socio-politique unique de ce pays. Nous réaffirmons que nous exigeons qu'Israël se retire sans condition du Liban, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, de façon à rétablir l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale du Liban, sans aucune ingérence extérieure. Je voudrais saisir l'occasion qui m'est donnée pour dire que nous nous réjouissons des efforts récents qui ont débouché sur un accord de cessez-le-feu. Nous espérons que cela sera suivi de mesures efficaces pour assurer le maintien de la paix et de la stabilité.

48. D'autre part, la situation grave en Afrique australe maintenue par le régime raciste de Pretoria continue de provoquer l'anxiété et l'inquiétude de tous les peuples et pays du monde. Les autorités racistes s'obstinent à pratiquer la politique d'*apartheid*, qui a été condamnée à maintes occasions par la communauté internationale comme un crime contre l'humanité, et récemment à la deuxième Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale qui s'est tenue à Genève en août dernier.

49. Le Gouvernement et le peuple du Soudan condamnent les pratiques de l'*apartheid* à l'encontre de la majorité de la population de l'Afrique du Sud, ainsi que l'agression contre des Etats voisins africains et la tendance à maintenir l'*apartheid* par la force, y compris la force nucléaire. La République démocratique du Soudan tient en outre à mettre l'Assemblée en garde contre les manœuvres du régime raciste et sa politique dite de « changement progressif » qui accorde des droits constitutionnels limités à la population « de couleur ». Le Soudan continuera d'appuyer sans équivoque les combattants de la liberté de l'Afrique du Sud jusqu'à ce que la liberté, l'égalité et l'indépendance soient acquises.

50. En Namibie, l'Afrique du Sud raciste continue de faire obstruction à la mise en œuvre du plan pacifique endorsé dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Ce qu'elle veut, c'est prolonger l'occupation de la région et l'exploitation de ses ressources naturelles au mépris complet de la volonté de la communauté internationale qui considère la question de Namibie comme l'une de ses principales préoccupations.

51. La communauté internationale a suivi avec beaucoup d'attention les derniers événements concernant la question de Namibie, y compris les récentes consultations entreprises par le Secrétaire général avec les parties intéressées conformément à la résolution 532 (1983) du Conseil de sécurité adoptée en mai dernier. A la suite de ces efforts louables, nous estimons que le Conseil de sécurité doit maintenant entreprendre la mise en œuvre du plan de paix selon un calendrier convenu qui engagerait l'Afrique du Sud, sans faire entrer en jeu des éléments étrangers tels que le lien entre l'indépendance de la Namibie et la présence des troupes cubaines en Angola. L'indépendance de la Namibie est un droit légitime et fondamental qui ne devrait pas faire l'objet de conditions ou de compromis. C'est un droit qui exige une action internationale urgente pour exercer des pressions sur le Gouvernement de l'Afrique du Sud et permettre au peuple namibien d'exercer son droit à l'autodétermination, sous la direction de la South West Africa People's Organisation [SWAPO], son seul représentant légitime.

52. L'une des questions africaines qui nous préoccupent est la question du Tchad. Le Soudan a suivi avec beaucoup d'inquiétude l'évolution de la situation dans le Tchad frère à cause des liens étroits qui existent entre nos deux peuples et des conséquences inévitables pour nous de ce qui se déroule au Tchad. Etant donné que le Soudan a adopté une politique de bon voisinage et de non-

intervention dans les affaires des autres en tant que principe fondamental de sa politique étrangère, il n'est que naturel que nous soyons profondément préoccupés de l'agression contre le Tchad, agression qui viole ces principes et menace la souveraineté et l'indépendance d'un Etat Membre de l'Organisation.

53. La communauté internationale a suivi les délibérations du Conseil de sécurité sur la plainte du Tchad concernant les tentatives de renversement et de remplacement d'un gouvernement légitime reconnu par l'Organisation des Nations Unies, par le Mouvement des pays non alignés et par l'OUA. Il est regrettable que le Conseil de sécurité, instance chargée de maintenir la paix et la sécurité internationales, n'ait pu s'acquitter de ses responsabilités en dépit du fait que l'agression contre le Tchad était flagrante et violait la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de ce pays. Cela ne nuit pas seulement à la crédibilité du Conseil de sécurité mais fait également naître la crainte dans de nombreux pays qui ne possèdent pas la puissance nécessaire pour décourager l'agression. Cela encourage également des aventures du même ordre, à moins qu'il n'y ait un moyen de dissuasion pour sauvegarder l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale des pays plus faibles.

54. Le Soudan appuie les efforts de l'OUA pour venir en aide au Gouvernement du Tchad dont la légitimité a été confirmée par la dix-neuvième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine. Nous espérons que le Gouvernement légitime du Tchad pourra, avec l'appui de l'OUA et de la communauté internationale, régler les problèmes intérieurs du Tchad, sans aucune ingérence étrangère, de façon à pouvoir consacrer ses efforts aux problèmes de relèvement.

55. En ce qui concerne la question du Sahara occidental, nous espérons que le climat de réconciliation en Afrique du Nord conduira à rétablir la stabilité et la sécurité dans cette région et à régler ce problème grâce à un référendum organisé dans ce territoire. Très certainement, cela permettrait d'aboutir à un règlement pacifique durable qui épargnerait les effusions de sang et améliorerait les relations entre les Etats de la région.

56. Le peuple et le Gouvernement du Soudan continuent de suivre avec la plus profonde tristesse et la plus grande inquiétude la guerre vieille de plus de trois ans entre l'Iraq et l'Iran, guerre qui a résisté à toutes les tentatives internationales pour y mettre fin et régler pacifiquement le conflit entre les deux pays musulmans voisins. Il est regrettable que plusieurs initiatives iraqiennes pour arrêter la guerre n'aient pas provoqué de réaction positive de l'Iran. En espérant que les efforts déployés par les Nations Unies et par d'autres réussissent à arrêter cette guerre et à permettre un règlement pacifique du conflit, nous lançons une fois de plus un appel à l'Iran pour qu'il accepte ces initiatives de paix afin que les ressources humaines et matérielles de ces deux pays puissent être utilisées au service de leurs peuples et de l'humanité en général.

57. Le Soudan est fermement convaincu que les conflits internationaux devraient être réglés par des moyens pacifiques, grâce au dialogue et à la négociation et sans recourir à la force ou à l'agression. C'est pourquoi, nous avons lancé un appel pour le retrait des forces étrangères de l'Afghanistan et du Kampuchea, afin que leurs peuples puissent jouir de leur droits fondamentaux et inaliénables à la liberté et à l'autodétermination. Nous avons également lancé un appel en faveur d'un règlement pacifique du conflit entre la Corée du Nord et la Corée du Sud et entre les deux communautés de Chypre, grâce au dialogue,

conformément aux vœux et aspirations de leurs peuples et sans intervention étrangère.

58. En Amérique centrale et dans les Antilles, nous espérons que les efforts, notamment ceux du Groupe de Contadora, aboutiront à un règlement pacifique qui permettra aux pays de la région de réaliser les aspirations de leurs peuples au progrès et à la prospérité.

59. En passant en revue les événements de l'an dernier sur la scène économique internationale, nous ne pouvons qu'être encore plus déçus en constatant qu'une année encore s'est écoulée au cours de laquelle la communauté internationale n'a pas pu faire face à une menace grave et commune, à savoir la crise économique internationale catastrophique. Cette déception est aggravée par deux facteurs : premièrement, les espoirs d'un relèvement économique, qui était censé régler à lui seul les problèmes économiques internationaux en général et les problèmes des pays en développement en particulier, n'ont pas été réalisés; deuxièmement, nous avons été témoins l'année dernière d'un effort sérieux de la part des pays en développement, à la Conférence de New Delhi et à la Réunion ministérielle du Groupe des 77 à Buenos Aires, pour exposer la façon dont ils concevaient la crise et proposer des moyens clairs, réalistes et souples pour la résoudre. La réaction des pays développés, qui figure dans les résultats de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays industrialisés, à Williamsburg, et de la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à Belgrade, n'a pas été à la hauteur des efforts sérieux et excellents des pays en développement, à un moment où la communauté internationale se rend parfaitement compte de la profondeur et de la gravité de la crise économique et de la menace qu'elle constitue pour la prospérité de toutes les nations, et où elle reconnaît que les pays en développement, notamment les moins développés, sont plus vulnérables à l'effet de la crise et moins capables de résister à ses conséquences désastreuses et d'apporter les ajustements nécessaires pour les atténuer. Nous nous attendions à ce que la reconnaissance sur le plan international de la gravité de la crise soit un stimulant suffisamment fort pour élaborer les moyens de désamorcer la crise par un effort indépendant de coopération internationale qui s'attaquerait à tous les éléments de la crise, autrement dit grâce aux négociations globales proposées il y a quelques années par les pays en développement et acceptées par les pays développés; malheureusement, celles-ci n'ont pas encore commencé.

60. Le Soudan, comme d'autres pays en développement et les moins développés en particulier, pâtit des incidences négatives de la crise économique internationale dévastatrice. Pour les atténuer, le Soudan a adopté, d'une part, la stratégie de l'autosuffisance et, d'autre part, une politique de coopération bilatérale, régionale et internationale sur le plan économique.

61. Dans sa stratégie d'autosuffisance, le Soudan s'efforce de tirer parti des capacités et des ressources locales afin de mettre en œuvre ses plans de développement économique et social et d'élargir la base de la participation politique et économique, en procédant à la décentralisation et en établissant des gouvernements régionaux. Dans le cadre de la coopération économique et technique entre pays en développement, le Soudan fait tout son possible pour affermir les rapports régionaux et bilatéraux grâce à des commissions ministérielles mixtes, des groupes régionaux et interrégionaux dans le cadre du Plan d'action de Lagos<sup>3</sup> et du Programme d'action de Caracas<sup>4</sup>. L'exemple le plus marquant, dans ce contexte, est le programme d'intégration entre les peuples soudanais et égyptien, récemment couronné par l'adoption d'une charte d'intégration entre les deux

pays frères, qui représente un pas décisif et prometteur vers une coopération régionale plus vaste, ouverte à tous les pays des régions arabes et africaines, ainsi qu'à tous les pays en développement.

62. Outre les incidences négatives de la crise économique internationale, le Soudan, comme certains autres pays africains, subit le fardeau croissant d'un afflux incessant et de plus en plus grand de réfugiés, qui engloutit une grande partie des ressources et des efforts locaux. Le Soudan a réussi, par ses efforts et avec l'aide de nations amies et d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, à dispenser une aide aux réfugiés sur son territoire, en tant que devoir humanitaire et moral. Mais nous pensons toujours que la solution définitive aux problèmes des réfugiés ne peut être envisagée que dans le cadre d'un rapatriement volontaire, essentiellement par le traitement des causes politiques et autres du problème, comme cela est mis en lumière dans le rapport annuel du Secrétaire général à cette session. Aussi longtemps qu'une solution durable aux problèmes des réfugiés n'aura pas été trouvée, nous espérons que l'appui international aux pays d'accueil, en particulier en Afrique, se poursuivra. Dans ce contexte, nous souhaitons également que la participation internationale à la deuxième Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique, qui doit prochainement se réunir, réponde aux besoins des réfugiés africains et des pays d'accueil.

63. Les questions urgentes inscrites à l'ordre du jour de cette session, le climat international qui règne et la participation d'un grand nombre de chefs d'Etat et de gouvernement confèrent à cette session un caractère tout particulier. Il conviendrait donc que la communauté internationale saisisse cette occasion unique pour renouveler son attachement à la Charte des Nations Unies, en termes concrets, et non sur un plan rhétorique, et pour accroître l'efficacité des Nations Unies et de leurs organes, notamment le Conseil de sécurité. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions instaurer la paix et la sécurité sur le plan international et encourager la coopération internationale dans d'autres domaines.

64. Pour terminer, nous formulons l'espoir que cette session, par les résultats fructueux qui seront obtenus, représentera un jalon dans l'histoire des réalisations internationales.

65. M. ASAMOAH (Ghana) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le très grand plaisir de vous adresser les sincères félicitations de ma délégation, ainsi que celles du Gouvernement et du peuple du Ghana, à l'occasion de votre élection au poste élevé de président de la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Je suis certain que votre longue expérience des affaires internationales et de la diplomatie assureront le succès de nos délibérations au cours de cette session. Ce n'est pas seulement le peuple du Ghana, mais également un grand nombre de peuples à travers le monde, représentés ici, qui éprouvent pour votre pays beaucoup de respect et d'admiration. En vous élisant à la présidence de l'Assemblée générale, nous rendons par conséquent hommage non seulement à votre personne, mais aussi à votre grand pays, le Panama, avec lequel mon pays entretient les relations les plus cordiales et les plus amicales.

66. Votre prédécesseur, M. Imre Hollai, de la Hongrie, mérite également nos félicitations et notre gratitude pour la façon remarquable dont il s'est acquitté de son mandat, lors de la dernière session de l'Assemblée.

67. Je dois également rendre hommage au Secrétaire général qui, face aux difficultés grandissantes, n'a pas relâché ses efforts mais a fait preuve de beaucoup de courage, de clairvoyance, et de sensibilité pour essayer

de redonner à notre monde tourmenté un minimum de paix et de stabilité. Le Gouvernement et le peuple du Ghana apprécient grandement les résultats qu'il a obtenus dans tous les domaines où l'Organisation des Nations Unies a été autorisée par les Etats Membres à jouer un rôle ou à donner son avis.

68. La délégation du Ghana est heureuse d'accueillir Saint-Christophe-et-Nevis, devenu indépendant il y a seulement quelques semaines, au sein de la famille des Nations Unies. Saint-Christophe-et-Nevis a joué un rôle important dans la transformation sociale des Caraïbes. Au nom de mon gouvernement, je félicite cet Etat de son accession à l'indépendance et tiens à l'assurer que le Ghana coopérera avec lui dans ses efforts pour parvenir aux objectifs que nos deux pays partagent.

69. Il est tout à fait préoccupant et décevant que la scène politique internationale ne se soit guère améliorée depuis la dernière session. Pratiquement toutes les régions du monde sont en proie à la guerre ou menacées par elle. Au lieu d'adhérer au principe du règlement pacifique des différends, nous assistons à un retour au syndrome qui veut que la force prime le droit. Là où la table de conférence ou le dialogue aurait instauré de meilleures perspectives de paix et de sécurité, l'on assiste à des manifestations éhontées de diplomatie de la canonniers.

70. Ces signes sont inquiétants, car ils représentent une détérioration très sérieuse et déprimante de la situation du point de vue de la sécurité internationale. Ils se manifestent partout, en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie et en Amérique centrale. Dans toutes ces régions, une guerre ou une autre fait rage. Les champions de l'injustice, de l'oppression, du colonialisme, de l'exploitation, du racisme et de l'impérialisme ont pris les armes contre les forces du progrès, de la dignité humaine et de la liberté.

71. Sur notre continent, l'Afrique, c'est le Tchad qui est de nouveau le centre d'attention, le Tchad où des puissances non africaines, y compris une superpuissance, se sont ingérées dans les affaires intérieures du pays, privant ainsi l'OUA de l'occasion de trouver une solution pacifique au problème qui dure depuis longtemps et qui, malheureusement, déchire le pays.

72. Depuis plus de 20 ans le malheureux peuple du Tchad, à l'exception de quelques épisodes brefs et difficiles, n'a rien vu d'autre qu'une guerre fratricide et la destruction continue de son pays, attisées par des puissances étrangères qui cherchent à maintenir leurs prétendues sphères d'influence. Les drames auxquels nous assistons au Tchad et dans d'autres parties de l'Afrique, et certes dans les autres régions opprimées et brutalisées du monde, sont une manifestation de la manipulation flagrante et arrogante de peuples sans méfiance destinée à servir les intérêts nationaux des autres. Le peuple du Tchad est victime de la détermination des grandes puissances d'acquérir des sphères d'influence.

73. Nous croyons que, si l'ingérence des forces extérieures prenait fin, cela contribuerait à la solution du problème tchadien. Par conséquent, nous lançons un appel pressant à toutes les puissances étrangères pour qu'elles retirent leurs forces, leurs conseillers, leurs instructeurs et autres manifestations de leur présence du Tchad. Une solution négociée satisfaisante pour les diverses factions au Tchad est la seule politique viable. Dans l'intérêt du peuple éprouvé du Tchad, nous demandons aux factions en guerre d'entamer des négociations pacifiques destinées à résoudre leurs divergences.

74. Le Sahara occidental est une autre région qui continue d'être pour nous une grande source de préoccupation. Là aussi, nous constatons que l'ingérence de

superpuissances étrangères a entretenu la guerre depuis plusieurs années, décourageant ainsi le règlement pacifique du différend. En ce qui concerne la situation au Sahara occidental, nous souhaitons répéter l'appel lancé par l'OUA en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et de négociations entre le Maroc et le Front POLISARIO<sup>5</sup> qui devraient mener à un référendum organisé sous les auspices de l'OUA et avec l'assistance des Nations Unies.

75. Ailleurs en Afrique, en Afrique du Sud et en Namibie, la majorité de la population noire continue d'être captive en vertu du régime raciste d'*apartheid*, un système extrêmement brutal, opprimant et sordide d'asservissement colonial et racial.

76. L'un des actes de terrorisme les plus récents du régime d'*apartheid* contre la population noire d'Afrique du Sud a été le meurtre de sang-froid de trois combattants de la liberté vaillants et héroïques, condamnés à mort conformément aux lois cruelles et injustes de Pretoria pour avoir tenté de promouvoir la cause de leur pays et de leur peuple dans la voie de la liberté, de la justice et de la dignité humaine. Insensible à tout appel international de clémence, le régime raciste d'Afrique du Sud a exécuté cyniquement, le 9 juin, ces vaillants militants de l'African National Congress [ANC].

77. Ces actes et d'autres actes qui s'inscrivent dans le cadre des tactiques brutales et répressives du régime de l'Afrique du Sud n'ont d'égal que son hypocrisie et son caractère sournois. Le prétendu arrangement de partage du pouvoir destiné à conférer un pouvoir politique limité et en grande partie sans signification aux populations asiatiques et de couleur, tout en refusant à la population noire majoritaire toute participation dans le processus politique, doit être vu pour ce qu'il est, à savoir une immense supercherie politique. Il en est de même en Namibie, où l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité est sapée par l'intransigeance sud-africaine et l'entrée dans l'équation des intérêts stratégiques mondiaux d'une superpuissance. Le couplage de la présence des troupes cubaines en Angola avec le problème namibien retarde inévitablement l'indépendance de la Namibie. Alors que l'on porte aux nues les vertus de la théorie du couplage, les pressions militaires contre l'Angola s'intensifient de telle sorte qu'elles rendent encore plus nécessaire la présence des troupes cubaines en Angola. Dans quelle mesure l'Afrique du Sud est-elle sérieuse quand elle parle de négocier un règlement du problème namibien? Qui ne peut voir que l'Afrique du Sud et ses amis préféreraient un Jonas Savimbi à Luanda au régime actuel dont l'attachement à la véritable liberté pour les Angolais n'est pas compatible avec leurs intérêts? Qui ne peut voir qu'une politique en faveur de Savimbi est une politique qui favorise le maintien de l'*apartheid* et du néocolonialisme? La théorie selon laquelle on considère les mouvements de libération comme des instruments de l'expansion communiste est toujours très vivante aujourd'hui et coïncide avec l'accentuation de la rhétorique de la guerre froide.

78. En effet, aussi longtemps qu'existera l'*apartheid*, aussi longtemps que l'indépendance de la Namibie sera frustrée, la lutte de libération devra continuer. Là où la raison échoue, il faut répondre par la force. C'est pourquoi nous, au Ghana, nous sommes décidés à fournir toute l'assistance possible aux combattants de la liberté de l'Afrique australe jusqu'à ce que la victoire soit remportée.

M. Pradhan (Bhoutan), vice-président, prend la présidence.

79. Tout le monde peut voir la conflagration qu'entraînera la situation en Afrique australe si les conditions actuelles persistent. Nous, Ghanéens, sommes décidés, si la situation le demande, à accomplir notre devoir révolutionnaire internationaliste en luttant avec les combattants de la liberté et les Etats de première ligne qui font face à la menace de l'*apartheid*.

80. La recherche de sphères d'influence et la poursuite d'intérêts stratégiques mondiaux sont peut-être une conséquence inévitable de la situation mondiale. Ce que nous, au Ghana, refusons d'accepter comme inévitable, c'est la façon dont certains d'entre nous en Afrique contribuent à l'application de ces idées. Nous y voyons la preuve du degré de désordre psychologique que l'impérialisme a causé en Afrique. Au Tchad, au Sahara occidental, dans la corne de l'Afrique et en Afrique australe, nous voyons se manifester cette mentalité qui permet à des forces extérieures de manipuler nos peuples. Si ce n'était pour des personnes de l'acabit de Savimbi, l'Afrique ne serait pas un tel terrain de jeu pour les puissances extérieures. Il ne suffit pas de blâmer l'impérialisme pour les maux de l'Afrique. Les Africains doivent aussi se blâmer eux-mêmes de permettre à l'impérialisme de les manipuler. Nos masses éprouvées méritent mieux. On ne doit pas permettre que l'indépendance, qui signifie la liberté de choix, demeure un slogan derrière lequel se cache l'impérialisme pour contrôler l'exploitation du continent.

81. La tragédie de l'Afrique est encore amplifiée au Moyen-Orient. Alors que le monde se voit offrir un traité envisageant un foyer pour les Juifs et des frontières sûres et défendables, à une échelle toujours extensible, pour Israël, les Palestiniens sont massacrés et dispersés. Ils sont privés d'un foyer et de frontières sûres. L'expansionnisme d'Israël est rendu possible par un flux constant d'armes perfectionnées et meurtrières. Malheureusement, devant tout cela, le monde arabe demeure un théâtre de divisions et d'intrigues encouragées par l'impérialisme. Il est certain que, dans une telle situation, l'exercice des droits palestiniens restera un mirage et que le peuple malheureux de la région continuera d'être victime de circonstances sur lesquelles il n'a aucun contrôle.

82. Le Ghana continuera de jouer un rôle modeste dans le cadre de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban aussi longtemps que ce sera nécessaire pour maintenir la paix et la sécurité dans la mesure où celles-ci peuvent régner au Liban et ailleurs au Moyen-Orient. Toutefois, nous préférions que l'on fasse un effort sérieux afin d'arriver à un règlement global signifiant paix et sécurité pour les peuples de la région. Un tel règlement devrait tenir compte des intérêts légitimes des Palestiniens et de l'Etat d'Israël.

83. Ailleurs dans la région, nous sommes inquiets de voir que le conflit armé destructeur entre l'Iran et l'Iraq continue de plus belle. La poursuite de la guerre déçoit profondément le Mouvement des pays non alignés dont la solidarité a été durement éprouvée par le conflit. Le coût astronomique de cette guerre inutile porte tort à la cause économique du tiers monde et nous lançons une fois de plus un appel à l'Iraq et à l'Iran pour qu'ils déposent leurs armes et recherchent une solution pacifique et négociée de leurs différends.

84. Non moins décourageant est le conflit en Afghanistan. Là comme ailleurs, le peuple est victime de la rivalité des superpuissances et de la théorie des intérêts stratégiques mondiaux. Nous souhaitons réaffirmer notre position, à savoir qu'il ne peut y avoir de paix en Afghanistan aussi longtemps que toutes les forces extérieures n'auront pas été retirées. Le peuple d'Afghanistan a le droit d'exister sans craindre la subversion pour

son indépendance ou la violation de son territoire. Il doit être libre d'organiser sa société conformément à son choix, et ceci vaut aussi pour le Kampuchea.

85. Le conflit en Amérique centrale apparaît, après celui du Moyen-Orient, comme celui qui menace le plus la paix mondiale. La recherche de la justice sociale par les peuples s'est soudainement heurtée aux intérêts stratégiques de puissances extérieures. Une révolution sociale en El Salvador s'est ainsi transformée en un foyer de conflit international et de rhétorique idéologique. De la même manière, les forces du progrès social au Nicaragua et ailleurs dans la région sont devenues les victimes de pressions économiques et militaires provocatrices et extrêmes.

86. Que nous ayons oublié les leçons de l'histoire est un danger réel. Les aspirations des peuples à la justice sociale et à l'indépendance ne sauraient être étouffées. Elles peuvent être retardées mais plus elles le sont, plus violente devient leur expression. Nous ne pouvons qu'être consternés par ce que ce conflit dans cette région signifie de souffrances pour les masses. Nous espérons qu'il y a un véritable désir de la part de toutes les parties en présence de rechercher un règlement pacifique conforme aux aspirations des masses à la justice sociale. A cet égard, nous espérons que les efforts du Groupe de Contadora pour amener tous les pays de la région à la table des négociations seront couronnés de succès.

87. La signature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, en décembre 1982, a marqué le début de la réglementation d'un nouveau régime international pour régir l'utilisation des océans. Un aspect non négligeable de la Convention est la disposition portant sur la notion de « patrimoine commun de l'humanité ». Etant donné que la mer, le fond des mers et des océans constituent le patrimoine commun de l'humanité, les membres de la communauté internationale ont pour obligation de s'unir, conformément aux termes de la Convention, pour exploiter pacifiquement les ressources du fond des mers et des océans au profit de tous les peuples. La notion de patrimoine commun de l'humanité offre une chance de réduire les rivalités et les conflits et elle mérite d'être étendue à d'autres domaines, par exemple à l'espace extra-atmosphérique. Nous espérons que cela sera compris par ceux qui, en raison de leur supériorité technique actuelle, ne sont pas enclins à en voir la valeur. Le monde doit avoir compris ce que signifie une attitude de « chacun pour soi », que ce soit avec l'acquisition de territoires coloniaux ou de sphères d'influences, ou la poursuite d'avantages matériels ou de supériorité dans le domaine des armements.

88. Depuis la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui s'est tenue en 1978, la course aux armements s'est poursuivie et intensifiée. Le bien-être des peuples du monde est immolé sur l'autel de la course aux armements. Les statistiques montrent que dans un monde où règnent l'analphabétisme, la faim et la malnutrition, la misère sordide et les maladies mortelles, plus de 700 000 hommes de science et ingénieurs sont engagés dans la recherche et le développement à des fins militaires. Cinq millions de travailleurs au moins participent directement à la production d'armes et autres équipements militaires spécialisés. Les dépenses mondiales pour la recherche et le développement militaire se montent à plus de 35 milliards de dollars, soit approximativement le quart de toutes les dépenses en matière de recherche, et entre 5 et 6 p. 100 de la consommation totale de pétrole sont utilisés à des fins militaires. Est-ce qu'un monde qui connaît un ralentissement universel du développement et des activités socio-économiques peut se permettre de dépenser de telles sommes à des fins militaires ?

89. Nous pensons fermement que le monde serait un endroit où il ferait meilleur vivre si les bouleversements sociaux actuels étaient évités et si les ressources affectées actuellement à des fins militaires étaient libérées pour la cause constructive du développement humain et du progrès. L'intensification qualitative et quantitative de la production des armes, en particulier des armes nucléaires, n'a plus de sens aujourd'hui et est particulièrement préjudiciable aux intérêts économiques des pays en développement. La déléation du Ghana s'associe donc à l'appel lancé aux superpuissances pour qu'elles œuvrent sérieusement en vue de réduire considérablement leurs dépenses militaires, éliminent les armes de destruction de masse et épargnent au monde et à l'humanité une possible destruction.

90. L'état de l'économie mondiale continue de susciter de graves préoccupations. La plupart des pays, et certainement tous les pays en développement, continuent de connaître de graves problèmes économiques qui compromettent leur existence même. En dépit des signes qui se font jour d'une reprise économique aux Etats-Unis et d'indices plus positifs dans certaines autres économies occidentales avancées, des doutes sérieux sur la portée et la durée de cette reprise ou relance économique existent. Alors que les déficits budgétaires américains atteignent des niveaux records et que les taux d'intérêts commencent à augmenter à nouveau, il y a une nette possibilité que les signes de reprise ne soient qu'un phénomène éphémère. Si c'était le cas, les pays en développement devraient faire face à une période de stagnation et de détérioration économique plus prolongée encore.

91. Pour les pays en développement en tant que groupe, et pour ceux d'Afrique en particulier, il n'y a guère de signe de reprise économique. D'ailleurs, étant donné la position périphérique et dépendante assignée aux exportateurs de matières premières dans l'économie mondiale, il n'est guère surprenant que les signes de reprise dans les économies avancées ne se soient pas encore manifestés dans les pays en développement.

92. Les pays comme le mien continuent de pâtir d'une chute considérable des recettes d'exportations, de la détérioration rapide des termes de l'échange, de crises graves de balance des paiements, de problèmes chroniques du service de la dette, d'un accès de plus en plus réduit aux capitaux et de l'écart catastrophique entre les recettes et les dépenses des gouvernements et, dans beaucoup de cas, du recul sérieux de la production alimentaire locale. Et, comme si cette liste de malaises n'était pas suffisante, certains pays en développement, y compris le Ghana, ont connu des désastres naturels tels que des sécheresses prolongées et des incendies de forêts qui ont aggravé encore une situation déjà bien sérieuse.

93. Le Ghana, avec les autres pays en développement, s'est efforcé de faire face à ces problèmes économiques avec courage et pragmatisme. Des mesures radicales visant à corriger les fautes du passé ont été prises. Les dépenses publiques ont été considérablement réduites, les taux de change ajustés, les plans de développement péniblement amputés et les importations réduites aux produits essentiels à la survie économique nationale. Ces mesures ont comporté des risques politiques graves pour notre gouvernement, mais dans un esprit de réalisme et de détermination, elles ont été appliquées. C'est donc avec un sentiment profond de frustration que l'on entend les refrains constants des dirigeants des pays industrialisés selon lesquels les pays en développement doivent mettre leur économie en ordre avant que la reprise puisse être assurée. En fait, dans bien des cas, les pays en développement ont mis en œuvre ou sont en train de mettre en œuvre la plupart des mesures possibles, sinon toutes,



d'ajustement structurel, mais leurs efforts n'ont pas été complétés par des modifications structurelles dans l'économie mondiale que seuls les pays industrialisés peuvent rendre possibles. L'insensibilité persistante des pays industrialisés aux exigences équitables du tiers monde est effrayante.

94. Il est regrettable que les grandes conférences internationales de l'an passé, qui portaient essentiellement sur les questions économiques, n'aient pas réussi à faire appliquer des mesures réelles pour améliorer la situation déplorable des pays en développement non exportateurs de pétrole. En novembre 1982, à la Réunion à l'échelon ministériel des Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, on n'a guère prêté attention aux préoccupations des pays en développement. A la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays industrialisés, à Williamsburg où se sont réunis les sept grands Etats industrialisés du monde occidental, la crise que connaissaient les pays en développement n'a guère retenu l'attention. Cette réunion a été suivie par la décevante sixième session de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement qui s'est tenue à Belgrade en juin 1983. Tous nos espoirs de voir s'accomplir des efforts sérieux pour soulager les pays en développement dans la solution du problème que pose le lourd fardeau de la dette, pour permettre des progrès dans l'exécution du Programme intégré pour les produits de base, pour permettre l'application définitive d'un code international de conduite pour le transfert de technologie et pour réduire le protectionnisme, ont été totalement frustrés. Pour couronner le tout, on a assisté à un recul sensible des prêts aux pays en développement. Le moins qu'on pourrait faire serait d'augmenter les ressources du FMI et le Ghana s'est félicité des mesures récentes prises dans cette voie, même s'il ne s'agit que d'un pas timide dans un long voyage.

95. Le Ghana estime qu'une reprise soutenue dans les pays industrialisés n'est pas possible tant que cette reprise ne sera pas accompagnée d'une amélioration correspondante dans les économies du tiers monde.

96. Nous sommes convaincus qu'il y a absence complète de clairvoyance et de volonté politique de la part des dirigeants des pays industrialisés, ou au moins de quelques-uns. Il faut absolument que tous les pays en développement continuent à faire une pression politique et diplomatique sur les pays industrialisés pour qu'ils agissent sur la situation économique internationale.

97. Le Ghana a appuyé fermement le rôle des Nations Unies dans les affaires économiques multilatérales. Nous l'avons fait parce que nous pensons que les Nations Unies fournissent une perspective mondiale unique et indispensable et un forum pour traiter les problèmes complexes de l'économie mondiale. C'est donc avec beaucoup d'appréhension et d'inquiétude que mon pays assiste à l'affaiblissement progressif du rôle accordé aux institutions multilatérales pour résoudre les problèmes de l'économie mondiale. La diminution de l'appui que leur accordent les pays industrialisés constitue une grave menace pour la viabilité et l'efficacité du système international. C'est pourquoi nous nous associons aux autres membres du Groupe des 77 des pays en développement pour demander aux pays industrialisés de ne pas revenir sur leurs obligations et sur leurs responsabilités en tant que membres de la famille des nations.

98. Face à l'attitude des pays industrialisés, la coopération entre pays en développement revêt maintenant une plus grande importance. Le Ghana a l'intention d'œuvrer assidûment avec d'autres pays du tiers monde pour que cette notion ne reste pas vide de sens. Notre salut en dépend.

99. Avant de terminer cette déclaration, je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte pour dire combien le Ghana apprécie l'assistance qu'il a reçue de la part des Etats Membres au début de cette année, lorsqu'il a dû faire face à un flux soudain de plus d'un million de ses ressortissants en provenance du Nigéria, qui se sont vus obligés de rentrer au Ghana. Le Ghana remercie également les Etats Membres d'avoir, par la suite, approuvé, à la deuxième session ordinaire du Conseil économique et social qui a eu lieu récemment, la résolution 1983/44 visant à lui fournir un complément d'aide économique pour la réalisation de différents projets en vue de la réinstallation, sur une base plus permanente, des personnes qui ont dû rentrer au Ghana. Le fardeau de la réinsertion de ces personnes, que nous acceptons entièrement, est trop lourd à supporter, compte tenu de la fragilité de notre économie, et toute assistance qui nous serait apportée pour nous mettre à même de nous acquitter de cette obligation serait la bienvenue. Nous sommes reconnaissants aux gouvernements, aux organisations non gouvernementales et aux particuliers du monde entier qui, dans un esprit de charité et de solidarité humaine, ont répondu généreusement à notre appel à l'aide pendant ces moments de crise. Nous espérons qu'ils viendront à nouveau à notre aide pour nous permettre de faire complètement face à cette tragédie humaine imprévue.

100. J'ai essayé, dans ma courte déclaration, d'exprimer les préoccupations et les soucis que le Ghana partage avec le reste du monde en ce qui concerne la situation économique et politique qui se détériore dans le monde. J'aurais souhaité pouvoir peindre un tableau plus optimiste et encourageant. Cependant, en dépit de cette sombre vision du monde, il est satisfaisant de noter que les Nations Unies continuent d'exister en tant que centre de règlement des conflits.

*M. Illueca (Panama) reprend la présidence.*

101. Pour éviter les catastrophes, le monde a besoin aujourd'hui d'hommes d'Etat possédant des qualités de diplomate de haut rang et sincèrement désireux de voir les conflits résolus par des moyens pacifiques. Nous avons également désespérément besoin de voir les dirigeants des pays industrialisés envisager avec plus de bienveillance et de compréhension l'interdépendance de tous les pays et de toutes les économies nationales. C'est pourquoi nous sommes convaincus que les Nations Unies restent le meilleur et même le seul espoir de l'humanité si elle veut régler ses problèmes.

102. Nous voudrions donc, une fois de plus, lancer un appel aux Etats Membres pour qu'ils coopèrent dans tous les domaines afin de donner aux Nations Unies la possibilité d'œuvrer au service de la paix et de la sécurité mondiales, pour le progrès et le bien-être de l'humanité dans son ensemble et pour le développement et le mieux-être du tiers monde en particulier, où se situent la plupart des conflits et des frustrations de l'humanité.

103. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée générale va maintenant entendre une déclaration du commandant en chef lieutenant-colonel Désiré D. Bouterse, chef du Gouvernement de la République du Suriname. Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de lui souhaiter la bienvenue et je l'invite à prendre la parole.

104. M. BOUTERSE (Suriname) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, en premier lieu, je dois, au nom du Gouvernement et du peuple du Suriname et en mon nom personnel, vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Le Panama et

le Suriname entretiennent d'excellentes relations, et nous nous souvenons avec gratitude qu'au début de cette année — période qui fut cruciale pour mon pays — vous avez personnellement reçu une délégation du Suriname et vous nous avez conseillé en tant qu'homme d'Etat et ami. Nous ne l'oublierons jamais. Vos qualités reconnues de diplomate nous assurent que cette session aboutira à des résultats positifs dans l'intérêt de la paix et de l'harmonie.

105. Qu'il me soit permis, en même temps, de rendre hommage à M. Imre Hollai, qui a dirigé d'une manière efficace la trente-septième session.

106. Nous voudrions aussi exprimer nos sentiments de gratitude au Secrétaire général. Il s'acquitte avec efficacité de ses fonctions à la tête de l'Organisation des Nations Unies; son analyse éclairée des situations de crise graves et la façon dont il s'applique à les dénouer méritent notre admiration sans bornes.

107. En tant que membre de la région de l'Amérique latine, mon pays est particulièrement heureux de souhaiter la bienvenue à Saint-Christophe-et-Nevis dans la famille des nations. Nous espérons que ce nouveau Membre de l'Organisation réalisera ses objectifs en tant qu'Etat indépendant.

108. Prenant ici la parole au nom du Gouvernement et du peuple de la République du Suriname dans le cadre du débat général, je le fais avec des sentiments à la fois de satisfaction et de déception. C'est, pour le gouvernement de mon pays, une source de satisfaction que d'avoir l'occasion de prendre la parole devant cette assemblée des nations pour faire connaître nos vues sur la situation actuelle des relations entre Etats et informer les membres de la famille des nations des événements qui se sont déroulés dans mon pays.

109. Le simple fait que l'Assemblée générale se réunit et que l'écrasante majorité des Membres de l'Organisation participent à ses débats, en dépit des relations difficiles existant entre différents Etats, fait naître un sentiment renouvelé d'espoir en ce qui concerne l'efficacité de l'Organisation en tant qu'instrument principal de maintien de la paix internationale.

110. Mais, en même temps, nous sommes déçus de voir qu'en dépit de la présence de l'Organisation sur la scène internationale depuis près de 40 ans, ses nobles objectifs tendant à créer un ordre international fondé sur le respect du droit international et le règlement pacifique des différends nous semblent toujours aussi difficiles à atteindre.

111. Et pourtant, tout le monde sait que cet échec n'est pas essentiellement dû aux carences institutionnelles de l'Organisation mais plutôt à l'absence de volonté politique de ses membres qui ne l'utilisent pas de la façon dont ses fondateurs l'avaient envisagé ni dans l'esprit dans lequel elle avait été conçue au lendemain d'un conflit mondial catastrophique.

112. Au fil des années, on a eu de plus en plus tendance à perdre de vue les buts et les objectifs de l'Organisation, aussi bien que le rôle important qu'elle était censée jouer en façonnant une communauté mondiale fondée sur la dignité humaine, le respect de la souveraineté des Etats et le règlement pacifique des différends. Voilà pourquoi les conflits n'ont pas épargné le monde pendant ces décennies et ils auraient tous pu engendrer une catastrophe mondiale.

113. Mon gouvernement, qui appuie tous les efforts visant à renforcer l'autorité des Nations Unies grâce à des changements institutionnels, est d'avis que ceux-ci ne pourront être opérés que si leurs membres changent d'attitude. A cet égard, nous ne saurions trop souligner

que le rôle du Conseil de sécurité est de mettre en œuvre le système de sécurité collective prévu par la Charte et qu'il n'est pas d'autre choix possible si nous voulons une communauté mondiale pacifique et juste. C'est pourquoi nous en appelons une fois de plus aux membres permanents du Conseil de sécurité, qui ont été chargés de responsabilités particulières, pour qu'ils assument ces responsabilités.

114. Le danger qui pèse sur le monde depuis tant d'années est tout aussi présent qu'il y a un an lorsque nous étions réunis dans cette salle. Le recours à la force dans les relations internationales menace de devenir l'instrument de règlement des différends entre Etats et de renforcement de la pratique des Etats puissants d'imposer leur volonté à des nations plus faibles.

115. Outre le recours à la force à l'état pur contre d'autres Etats, nous constatons avec inquiétude qu'on a de plus en plus recours à la force économique contre des nations vulnérables afin de les assujettir aux intérêts économiques et politiques d'autres Etats. Les pays du tiers monde qui, comme le mien, ont une économie fragile du fait de l'exploitation coloniale qu'ils ont subie pendant des siècles sont de plus en plus victimes de cette pratique qui, en outre, les confronte à des problèmes quasiment insurmontables quand il s'agit de procéder à un développement économique tenant compte avant tout des intérêts de leurs peuples.

116. S'attaquer à la tâche énorme du développement économique au service des peuples dans un ordre mondial toujours caractérisé par une répartition anti-démocratique du pouvoir économique et politique requiert assurément courage et détermination. Il y a près de quatre ans maintenant que le peuple de mon pays s'est engagé dans cette voie. L'année dernière, nous avons poursuivi notre marche vers la création de conditions propices au progrès véritable et équilibré de notre peuple, et cela en dépit de l'opposition malveillante créée et poussée par des forces extérieures au pays et entretenue par le déni persistant des aspirations légitimes de notre peuple. Ces activités malveillantes se manifestent sous différentes formes d'ingérence politique, économique et militaire dans les affaires intérieures du pays et ce sont elles qui ont plongé notre pays dans l'abîme à la fin de l'année dernière.

117. Connaissant la tradition de paix qui est celle de notre peuple, on peut aisément comprendre combien nous en avons été affectés. C'est cette tradition de paix et notre volonté nationale de réconciliation, et notre conviction que notre révolution est une lutte juste, qui nous ont unis à ce stade dans une plus grande unité que jamais et nous ont donné une volonté plus forte que jamais de poursuivre la réalisation des objectifs de libération et de progrès que nous nous sommes fixés au début de notre révolution le 25 février 1980.

118. Les objectifs de notre processus de développement interne ne font que refléter les objectifs et les aspirations des nations déshéritées du monde. Dans notre pays, ce processus vise à atteindre au niveau national ce que les nations du monde entier s'efforcent de réaliser à l'échelle globale, à savoir, une société juste.

119. Nous avons constaté que l'on apprécie de plus en plus le fait que nos efforts pour réaliser ces objectifs sont inspirés de l'esprit du Mouvement des pays non alignés. Aussi, toute tentative pour donner une étiquette controversée au processus authentique de véritable libération économique de notre pays des intérêts étrangers sera vouée à l'échec.

120. Le ferme appui et la compréhension dont nous avons bénéficié sur notre continent, de même que l'appui

et la compréhension croissants que nous accordent l'hémisphère et le reste du monde sont importants pour surmonter les obstacles économiques inhérents à un processus de libération qui permettra d'accélérer l'instauration d'une nouvelle démocratie fonctionnelle.

121. Le déni continu de la légitimité du processus de développement politique et économique que notre peuple a choisi fait inutilement obstacle à l'établissement de relations fructueuses entre les nations, dans l'intérêt de la paix et du développement.

122. Il me faut à cet égard faire quelques remarques à propos de nos relations avec le Royaume des Pays-Bas. Les rapports entre les deux pays se sont détériorés du fait des mesures unilatérales et arbitraires prises par le Gouvernement néerlandais, lesquelles touchent à la structure même du système international et, j'irais jusqu'à dire, à la structure même sur laquelle reposent les Nations Unies. Car l'Organisation est fondée sur le respect des accords conclus de plein gré entre des Etats souverains. Ne pas honorer les traités — ce que le Royaume des Pays-Bas a fait à l'encontre de la République du Suriname —, c'est donc remettre en question l'essence même de l'Organisation. Certes, notre peuple a résolument et de manière irréversible mis fin à la relation coloniale de domination et d'exploitation avec les Pays-Bas, mais il a aussi tendu la main à ce pays afin d'établir avec lui des relations modernes et durables fondées sur le respect et l'intérêt mutuels. Il serait infiniment regrettable que, par manque de sens des réalités, on n'arrive pas à établir de telles relations.

123. Comme je l'ai dit précédemment, l'ordre mondial actuel est marqué par l'inégalité entre les Etats, et on ne peut nier que ce système injuste soit à l'origine de nombreuses tensions entre les nations, avec toutes les influences adverses que cela peut avoir sur le climat international. Le respect de la souveraineté, du droit de tous les peuples à l'autodétermination sous tous ses aspects, et des principes de la non-ingérence et de la non-intervention, que le Mouvement des pays non alignés, dont mon pays fait partie, préconise avec tant de vigueur, devraient être les principes essentiels régissant les relations entre les Etats. Toutefois, les nations puissantes continuent de faire preuve d'une tendance inquiétante à violer ces principes.

124. De par sa situation géographique, mon pays fait partie intégrante de l'Amérique latine et de la région des Caraïbes. C'est pourquoi nous partageons pleinement les angoisses des peuples de cette région concernant l'évolution de la situation en Amérique centrale où la façon dont se déroulent les événements mérite l'attention soutenue de la communauté internationale. L'accroissement des tensions dans cette région à la suite de l'ingérence directe et indirecte de puissances étrangères crée une situation extrêmement explosive qui renferme en elle la possibilité de conséquences graves et adverses sur la stabilité régionale et la paix internationale.

125. De plus en plus, les principes fondamentaux régissant la conduite des nations, tels qu'ils sont universellement acceptés et consacrés dans la Charte des Nations Unies, sont violés par des membres de l'Organisation. Mon gouvernement estime que le déploiement inutile de forces navales dans cette région par des puissances étrangères ne peut aucunement contribuer à la solution des problèmes de la région.

126. L'appui ouvert de gouvernements étrangers à des éléments subversifs qui se proposent de déstabiliser des gouvernements légitimes d'autres pays appuyés par les populations est un autre exemple du mépris de l'obligation de tous les Etats de s'abstenir d'intervenir dans les affaires intérieures d'autres Etats.

127. Il faut s'attendre que les Etats menacés par ces activités hostiles se dotent d'une puissance militaire onéreuse pour faire face à la menace qui pèse sur leur souveraineté nationale et leur indépendance, et cela aura pour résultat une instabilité accrue. Mon gouvernement déplore qu'un mauvais jugement des causes de l'instabilité dans la région ait créé une tension telle que celle-ci se trouve au bord d'un conflit prolongé où s'opposent les blocs opposés.

128. La situation d'injustice sociale chronique, qui caractérise certaines sociétés d'Amérique centrale, est de toute évidence la principale source d'instabilité intérieure dans différents pays de cette région. Il est donc tout à fait clair que la solution des problèmes de la région exige une restructuration radicale des relations sociales et économiques à l'intérieur des pays touchés par cette crise. En outre, déverser de vastes quantités d'armes dans la région entrave gravement les efforts sincères du Groupe de Contadora qui visent à favoriser la stabilité régionale par le dialogue, dans la tradition latino-américaine d'un règlement pacifique des différends entre Etats. Mon gouvernement continuera d'appuyer ces louables initiatives du Groupe et demandé à tous les Etats d'appuyer ces efforts.

129. La région des Caraïbes n'a pas échappé aux conséquences de tensions accrues dans notre région. Les activités prolongées d'escadres navales importantes dans les Caraïbes, qui vont jusqu'à la partie la plus méridionale de la région aux frontières de mon pays, inquiètent sérieusement mon gouvernement. Les peuples des Caraïbes ont manifesté, à plusieurs reprises, leur désir de vivre en paix et dans la tranquillité, ce qui est essentiel pour leur développement économique et social. Transformer la région des Caraïbes en un nouveau théâtre de la rivalité entre superpuissances ne ferait qu'augmenter les problèmes des Etats de la région, au détriment de leurs peuples.

130. Parmi les nombreuses questions inscrites à l'ordre du jour de la présente session, il y en a qui illustrent de façon troublante l'échec de la communauté internationale et l'incapacité des Nations Unies de régler efficacement des situations, même lorsque celles-ci persistent à l'encontre de toutes les règles du droit international et de la conscience humaine. Un exemple clair en est fourni par la situation en Afrique australe. Cette région du monde est dominée par un règne de terreur de la part du régime raciste de Pretoria, auquel la communauté internationale ne s'oppose pas, règne qui provoque de lourdes souffrances pour la population autochtone de ce pays et aussi pour d'autres Etats voisins. Mon gouvernement est solidaire des combattants héroïques de la liberté dans leur lutte contre le système inhumain de l'*apartheid* ainsi que de leurs frères des pays voisins qui leur apportent leur soutien.

131. Plus de cinq ans après l'adoption de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, l'indépendance de la Namibie est encore déniée par Pretoria. Nous apprécions les efforts renouvelés du Secrétaire général pour obtenir l'application de cette résolution. En dépit d'indices positifs résultant de cette initiative, il faut rester vigilant à l'égard des intentions de Pretoria compte tenu de l'expérience que nous avons de ce gouvernement pendant ces dernières années. Mon gouvernement continue d'être engagé à appuyer la lutte du peuple namibien pour la liberté, l'indépendance et la souveraineté.

132. Le Moyen-Orient se trouve entraîné dans un nouveau cycle de violence sur le territoire du Liban. La crise actuelle au Liban est le résultat direct de la guerre menée dans ce pays contre le peuple de Palestine dans une nouvelle tentative pour étouffer son appel à la justice.

Il est toutefois clair que la violence ne saurait éliminer les aspirations légitimes d'un peuple ni sa volonté de vivre en tant que nation.

133. C'est un fait que le Moyen-Orient restera une zone de troubles et de souffrances humaines en l'absence d'un juste règlement de la question de Palestine.

134. J'ai insisté plus d'une fois dans ma déclaration sur l'importance que mon gouvernement attache au principe de la non-ingérence et de la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats. C'est pourquoi toute violation de ce principe, où qu'elle ait lieu, préoccupe notre gouvernement. En conséquence, nous continuerons d'appuyer les efforts des Nations Unies en vue de mettre fin à la présence de troupes étrangères en Afghanistan et au Kampuchea, et nous lançons un appel à tous les Etats pour qu'ils respectent l'indépendance et le droit à l'autodétermination de ces deux Etats non alignés.

135. La solution des problèmes découlant des quelques foyers de tension que j'ai évoqués et de nombreux autres conflits qui menacent l'avenir de notre planète semble nous échapper. Les Nations Unies devraient jouer un rôle essentiel dans la recherche d'une solution à ces problèmes. La mesure de leur succès dépendra en grande partie de la situation internationale. Mais le climat international, empoisonné comme il l'est à l'heure actuelle par la méfiance entre les nations et par des tendances croissantes à l'hégémonisme, n'offre toutefois guère d'espoir de succès sensible.

136. A ce propos, on pourrait parler de ce qui est l'une des principales préoccupations de l'Organisation, à savoir le désarmement. L'accumulation d'armements se poursuit à son rythme habituel. Loin de négliger les dangers inhérents à cette activité pour notre survie physique, nous sommes en fait profondément troublés par ce qu'elle coûte en ressources de notre planète, notamment à un moment où l'économie mondiale traverse la pire crise de ces dernières décennies.

137. Naturellement, la même injustice et la même inégalité qui caractérisent les relations politiques internationales apparaissent de façon encore plus nette dans les relations économiques internationales actuelles. La récession mondiale qui affecte tant le monde en développement ajoute encore au bien-fondé de cette triste conclusion. Par conséquent, il n'y aura pas de changement positif dans la situation économique tant qu'existera un ordre économique fondé sur la domination historique du Sud par le Nord, en dépit des signes de reprise dans certains pays industrialisés.

138. Contrairement à ce qui semblerait logique, étant donné l'interdépendance croissante des Etats, la majorité des pays industrialisés semblent préférer des avantages à court terme limités aux avantages plus importants qu'ils tireraient d'un système économique international restructuré. A cet égard, je voudrais souligner le tâtonnement que connaissent les négociations globales en cours et les résultats de la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui s'est tenue à Belgrade.

139. La situation chaotique qui règne dans les relations financières internationales constitue une grave menace pour la reprise mondiale. Bien que la crise financière ait été gérée jusqu'à présent de telle sorte que les problèmes de l'endettement ont été abordés avec souplesse cas par cas, il n'y a toujours pas de solution durable au problème de plus en plus grave de la dette.

140. On peut dire sans risque de se tromper que, de façon générale, les institutions de Bretton Woods ne répondent plus aux besoins contemporains de manière suffisante étant donné qu'ils sont fondés sur les réalités

d'une ère dépassée. Le Gouvernement de la République du Suriname est favorable par conséquent à la proposition du Comité de la planification du développement tendant à créer un groupe *ad hoc* sous les auspices des Nations Unies qui serait chargé d'examiner l'ensemble des questions concernant, entre autres, le développement, la monnaie et les finances<sup>5</sup>.

141. L'une des victimes de la sombre conjoncture économique mondiale actuelle est le mécanisme de financement des activités opérationnelles de développement par l'intermédiaire des institutions multilatérales. La réalité en ce qui concerne les institutions multilatérales aujourd'hui est que non seulement elles ont du mal à obtenir de nouvelles ressources mais qu'il leur est de plus en plus difficile de convertir les promesses de contributions en contributions réelles. Nous demandons aux principaux donateurs d'accepter la réalité d'un monde interdépendant et d'aider à trouver les moyens de résoudre la crise de l'aide au développement.

142. Il est de l'intérêt des deux groupes de pays — développés et en développement — que tous les efforts soient déployés pour renforcer une véritable coopération entre tous les pays. A cet égard, nous appuyons pleinement les activités entreprises par les pays en développement dans le contexte du Programme d'action de Caracas<sup>4</sup> en vue de promouvoir la coopération Sud-Sud. Les possibilités commerciales aux échelons sous-régional et régional, comme dans le contexte de la coopération économique entre pays en développement, peuvent contribuer à réduire la dépendance à l'égard des pays industrialisés.

143. Cela dit, nous tenons à souligner que la coopération Sud-Sud n'a pas du tout pour but de remplacer la coopération entre le Sud et le Nord, pas plus qu'elle ne dégage ce dernier de sa responsabilité vis-à-vis des pays en développement. Par conséquent, nous espérons qu'au cours de cette session, en dépit des revers de Belgrade, un certain nombre de programmes de mesures à court terme en vue d'une action immédiate pourront être négociés avec succès. Nous nourrissons l'espoir que le climat politique adéquat sera créé, de façon que toutes les questions importantes liées entre elles puissent être discutées dans leur propre contexte.

144. J'ai commencé ma déclaration en exprimant à la fois ma satisfaction et ma consternation. Après avoir parlé des problèmes pertinents du monde actuel, je suis heureux, à ce stade, de terminer en attirant l'attention de l'Assemblée sur le fait que l'un des domaines dans lesquels nous avons réussi est celui de la création de conditions pour la bonne gestion des ressources marines pour le bien commun de l'humanité. En tant que l'un des 125 membres du Comité préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer, mon pays est très attaché à cette question, quels que soient les problèmes qui se posent. Par conséquent, nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur l'état des travaux en la matière.

145. Au cours de mon allocution, j'ai abordé de nombreux problèmes qui nous préoccupent, problèmes qui non seulement menacent les nations sur le plan individuel mais compromettent également l'essence même de l'Organisation mondiale. Nous pouvons assurer l'Assemblée que le Gouvernement du Suriname demeure profondément attaché aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et à ceux sur lesquels le comportement civilisé des nations se fonde.

146. Au cours des trois dernières années, notre Gouvernement a fréquemment été accusé, à tort, d'actes qui

seraient incompatibles avec ces règles fondamentales. J'espère toutefois avoir montré clairement que notre Gouvernement, en essayant de définir et de réaliser ses objectifs nationaux, continuera à agir comme Membre fidèle de l'Organisation mondiale et respectera par conséquent intégralement ses principes sacrés. Nous espérons sincèrement que la compréhension croissante des autres pays pour la crise et les problèmes que nous avons dû affronter s'étendra et se transformera en relations d'amitié durables entre notre pays et tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies.

147. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le chef du Gouvernement de la République du Suriname de l'importante allocution qu'il vient de prononcer.

148. M. TOURÉ (Guinée) : Monsieur le Président, nous voudrions tout d'abord vous exprimer, et par vous, au peuple et au Gouvernement du Panama, les sincères félicitations de la délégation de la République populaire révolutionnaire de Guinée pour votre brillante élection à la présidence de la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Votre grande expérience de même que votre haute compétence constituent à nos yeux un gage certain pour le déroulement harmonieux et le succès de nos travaux.

149. Notre délégation aimerait également exprimer à votre prédécesseur, M. Imre Hollai, toute sa gratitude pour l'habileté avec laquelle il a su diriger les travaux de la précédente session.

150. Nous voudrions aussi exprimer toute la reconnaissance et la haute appréciation de la République populaire révolutionnaire de Guinée au Secrétaire général pour les efforts louables qu'il ne cesse de fournir pour le règlement pacifique des problèmes internationaux sur la base des principes de l'Organisation des Nations Unies.

151. Nous voudrions saisir cette heureuse occasion pour adresser à l'Etat frère de Saint-Christophe-et-Nevis nos vives félicitations pour son admission au sein de la famille des Nations Unies.

M. Pradhan (Bhoutan), vice-président, prend la présidence.

152. Il est particulièrement inquiétant de constater qu'à l'instar de la précédente la présente session de l'Assemblée générale se tient à un moment où la conjoncture internationale est à plusieurs égards des plus préoccupantes. En effet, partout dans le monde, que ce soit en Afrique, en Asie ou en Amérique latine, les foyers de tension ne cessent de se multiplier et de se développer, remettant dangereusement en cause la paix et la sécurité.

153. Cette aggravation constante de la situation internationale est la conséquence directe de la confrontation idéologique et militaire des deux grands blocs qui voudraient se partager le monde en zones d'influence.

154. Comme pour davantage assombrir le tableau, la dure et éprouvante récession économique, particulièrement désastreuse pour les pays en développement, vient alourdir cette atmosphère déjà surchargée de tensions politiques.

155. Le président Ahmed Sékou Touré a clairement démontré ici même le 29 juin 1982, au cours de son intervention à la douzième session extraordinaire<sup>7</sup>, que ce sont les grandes puissances possédant toute la technologie militaire qui lancent aux pays ignorant le danger que court notre planète les haméçons de sa perdition.

156. Ce sont ces mêmes puissances qui favorisent des guerres locales que l'on veut prétendre contrôlables, entretiennent ainsi volontairement une tension dangereuse dans les relations internationales, obligeant nos pays à se détourner de leurs objectifs de lutte contre le sous-

développement au profit d'une course aux armements onéreuse préjudiciable au progrès économique, social et culturel de nos peuples.

157. Quand on examine la situation d'ensemble des points chauds du globe, force nous est de constater avec regret que ce sont encore et toujours nous, les pays en voie de développement en Afrique, au Moyen-Orient, en Amérique latine, en Asie, qui faisons les frais de cette aggravation de la tension internationale.

158. L'Afrique aborde cette trente-huitième session avec l'espoir que la raison et la morale amèneront l'Organisation à se pencher sérieusement sur la solution des problèmes que pose l'intolérable politique d'*apartheid*, de domination et d'indignité qui sévit en Afrique du Sud. Le défi que lance Pretoria à la communauté internationale sur la question de la Namibie, les agressions armées dont sont victimes les peuples du Lesotho, de l'Angola, du Mozambique et du Zimbabwe de la part de la soldatesque sud-africaine sont autant de problèmes que l'Organisation des Nations Unies doit résoudre sans tarder.

159. Cela n'est possible qu'avec l'arrêt de l'appui et de la complicité coupable de certaines nations qui, au mépris des principes de la Charte, et même de leurs propres constitutions nationales, portent gravement atteinte à la liberté et à la dignité de tout le continent africain.

160. Comment en effet peut-on condamner la politique d'*apartheid*, tout en fournissant au régime de l'Afrique du Sud les moyens de poursuivre sa politique ? Comment peut-on conjurer les agressions militaires de Pretoria contre les Etats africains voisins, quand on fournit à ce régime fasciste les armes de sa politique d'aventurisme ? Comment peut-on se déclarer pour l'indépendance de la Namibie et exiger en même temps des garanties de cet Etat non encore indépendant et demander à un autre Etat souverain non concerné de compromettre sa propre sécurité et la survie de son régime populaire et démocratique ?

161. Non, notre Organisation ne peut plus se permettre d'être le jouet des intérêts particuliers sans nuire à sa crédibilité.

162. Aujourd'hui comme hier, la République populaire révolutionnaire de Guinée rejette catégoriquement toute tentative visant à lier l'indépendance de la Namibie au retrait des forces cubaines d'Angola. Ce faisant, notre délégation estime qu'il est de la plus haute urgence que la communauté internationale prenne enfin toutes les dispositions pour accentuer l'isolement politique, économique et militaire du régime raciste et minoritaire afin d'obliger Pretoria à accepter la mise en œuvre intégrale de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

163. Notre délégation voudrait saisir cette occasion pour exprimer aux combattants de la liberté de l'ANC, du Pan Africanist Congress et de toutes les forces vives d'Afrique du Sud notre haute appréciation et notre solidarité agissante pour la lutte courageuse qu'ils mènent et les victoires éclatantes qu'ils remportent tous les jours. A la SWAPO, à sa direction révolutionnaire et à ses glorieux combattants, le peuple de Guinée réaffirme son soutien inconditionnel.

164. Nous renouvelons aux Etats frères de première ligne, qui subissent quotidiennement les assauts du régime fasciste de Pretoria, notre solidarité militante. Par leur engagement total et leur détermination sans faille, ces Etats ont mérité le respect et l'admiration de l'Afrique.

165. Le continent africain connaît également d'autres foyers de tension dans la corne de l'Afrique, au Sahara et au Tchad. Là aussi, les effets corrosifs de la tension internationale actuelle et certains intérêts particuliers

attisent le feu de la division et paralysent les efforts de l'OUA dans sa recherche d'une solution juste et durable.

166. Notre délégation demeure convaincue que, malgré tous les obstacles, l'Afrique trouvera la solution qui s'impose pour permettre aux populations sahraouies, par la voie d'un référendum libre et contrôlé par l'OUA et les Nations Unies, de choisir leur destin et de le signifier au monde. Par ailleurs, le peuple frère tchadien, par une recherche patiente de tous ses fils, doit également retrouver la paix et l'unité nationale dans un Tchad souverain dont la sécurité et l'intégrité territoriale seront assurées définitivement.

167. La République populaire révolutionnaire de Guinée, membre fondateur de l'OUA, exhorte la communauté internationale à apporter tout son appui à l'OUA dans sa délicate recherche pour la solution pacifique des différends qui secouent notre continent et retardent gravement la consolidation de son unité et le développement harmonieux et équilibré des économies des Etats qui le composent.

168. S'agissant des problèmes du Moyen-Orient, notre délégation déplore sincèrement l'aggravation constante de la situation et l'impossibilité de trouver les moyens de mettre un terme à l'effusion de sang et à la destruction des biens matériels des populations civiles.

169. L'agression israélienne au Liban a créé le chaos dans ce pays martyr et a permis l'occupation de nouvelles terres arabes, élargissant ainsi le fossé qui sépare Israël de ses voisins arabes dans la recherche d'une solution de paix.

170. Nous disons ici, avec force et conviction, que rien de solide, d'efficace et de durable ne pourra être fait en vue de la solution du problème du Moyen-Orient sans tenir compte du fait national palestinien, sans reconnaître le droit du peuple palestinien à fonder un Etat indépendant, sous la direction de son avant-garde, l'OLP.

171. Qu'il nous soit permis de répéter que le peuple et le Gouvernement de Guinée ne nourrissent aucune haine envers le peuple et le Gouvernement israéliens. Ce que nous n'admettons pas, c'est le langage de la force, l'acquisition de territoires d'autres Etats par la force. L'histoire ne nous enseigne-t-elle pas qu'une injustice ne saurait se réparer par une autre injustice ? Nous estimons que ce sont les savants, les techniciens, les médecins, les agriculteurs d'Israël et non ses légions militaires qui feront qu'Israéliens et Arabes connaîtront un jour la paix et la fraternité que le monde entier espère pour cette région.

172. En ce qui concerne le douloureux conflit entre l'Iran et l'Iraq, la République populaire révolutionnaire de Guinée s'en préoccupe à plus d'un titre. Nous mentionnerons ici les efforts louables et persévérants du Comité islamique de paix, sous la présidence du chef de l'Etat guinéen, le président Ahmed Sékou Touré. Ce comité de paix continue de déployer toutes les activités en vue d'un cessez-le-feu et de négociations pacifiques entre ces deux pays musulmans frères que tout condamne à vivre en paix.

173. Dans la péninsule coréenne, comme dans maints endroits de l'Asie, la paix reste fragile. Le Gouvernement guinéen renouvelle son appel à la communauté internationale ainsi qu'à toutes les bonnes volontés pour qu'elles soutiennent les efforts combien sincères de la République populaire démocratique de Corée afin de nouer un dialogue constructif entre les collectivités du Nord et du Sud de la nation coréenne en vue de la création d'une république confédérale. Le peuple coréen, qu'il soit du Nord ou du Sud, n'aspire qu'à la paix et à la réunification de sa patrie. La communauté internationale doit poursuivre ses efforts pour la réalisation de cet

objectif, par le retrait de toutes les forces étrangères et la transformation de l'Accord d'armistice en accord de paix.

174. La délégation de la République populaire révolutionnaire de Guinée continue de se préoccuper également de la situation qui prévaut en Afghanistan et au Kampuchea. Nous estimons qu'il appartient aux peuples afghan et kampuchéen, et à eux seuls, de déterminer librement leur orientation politique intérieure et extérieure, sans pression ni ingérence étrangère. Nous estimons également que la légitimité incarnée par le prince Norodom Sihanouk doit rester une des composantes avec laquelle il importe de compter.

175. Quant aux crises qui secouent l'Amérique latine et les Caraïbes, nous nous prononçons pour le respect de l'intégrité territoriale et de la sécurité de tous les Etats de la région et pour la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. C'est pourquoi nous dénonçons la transformation des conflits locaux en champ de confrontation des deux blocs et soutenons les efforts louables, d'où qu'ils viennent, pour une solution négociée de cette crise régionale.

176. En survolant, du reste de façon tout à fait incomplète, ces quelques problèmes liés à la paix et à la stabilité dans le monde, on ne peut que constater que la présente session a encore, hélas, pour toile de fond la détérioration alarmante de la situation internationale, caractérisée par la confrontation, l'intervention militaire, l'occupation étrangère et l'accélération de la course aux armements. Depuis la trente-septième session, le recours de plus en plus fréquent à l'usage de la force ou à la menace du recours à la force contre la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale des Etats rend encore plus actuelles les observations faites, le 29 juin 1982, à cette même tribune, par le président Ahmed Sékou Touré quand il déclarait :

« Qu'est-ce qui menace la paix en réalité ? C'est la pratique du colonialisme, du racisme et de l'*apartheid*, l'hégémonisme, la banalisation du sort des peuples dits matériellement démunis, le mépris total de ces peuples, la désobéissance aux lois internationales garantissant le droit de chaque peuple à la paix, à la sécurité et au progrès<sup>8</sup>. »

177. La détérioration de la situation politique internationale se reflète malheureusement dans le domaine des relations économiques internationales, où la situation n'incite pas à l'optimisme. Peu s'en faut.

178. Notre intention n'est pas de chercher un bouc émissaire, encore moins de désigner des coupables, mais plutôt de réitérer notre appel à la communauté internationale. La crise dans les relations économiques internationales et l'écart sans cesse grandissant entre les pays en développement et les pays industrialisés menacent la stabilité et l'indépendance de nos Etats. Le déséquilibre créé et entretenu par les pays nantis tend à se perpétuer au détriment de nos nations, engendrant ainsi une situation de fait accompli complètement inadaptée et injuste où les riches continuent à s'enrichir et les pauvres à s'appauvrir.

179. Etant donné les obstructions des pays industrialisés au lancement des négociations globales et face à l'échec de la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à Belgrade, la République populaire révolutionnaire de Guinée se propose d'entreprendre des démarches avec d'autres pays amis en vue d'instaurer une coopération multiforme et solide entre les pays en développement.

180. Bien entendu, notre action politique a toujours consisté à apporter notre soutien total à la coopération

Sud-Sud, vu que le renforcement de l'unité d'action entre les pays en développement, la réaffirmation de leur commune volonté de résoudre les multiples problèmes liés aux impératifs d'un développement intégré et endogène, l'établissement d'un dialogue ouvert et franc entre eux constituent, à nos yeux, un préalable indispensable à l'instauration d'une coopération Nord-Sud égalitaire. Cette action politique s'explique par le fait que les pays industrialisés n'œuvrent que pour le maintien et le renforcement de leurs intérêts exclusifs, au détriment de ceux des pays en développement qui, à eux seuls, comptent environ les deux tiers de la population mondiale.

181. Face à cette situation qui risque à terme d'engendrer de graves problèmes susceptibles de compromettre la paix et la sécurité internationales, les pays développés continuent d'adopter des politiques et des pratiques rétrogrades qui vont à l'encontre des objectifs du nouvel ordre économique international. En effet, il est regrettable de constater que l'aide publique au développement ne fait que régresser en termes réels. Pour l'ensemble des pays du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, elle ne représente plus qu'environ 0,37 p. 100 du produit national brut des pays concernés, soit la moitié de l'objectif fixé par les Nations Unies, et ce malgré les efforts notables de certains gouvernements.

182. Il est donc temps d'agir, car le développement à long terme de l'économie mondiale passe inéluctablement par le décollage des pays sous-développés d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie, qui constituent des marchés potentiels pour les produits du Nord.

183. Nous pensons qu'il est impérieux que les pays industrialisés consacrent davantage de ressources au développement qu'à la course aux armements. Dans le même ordre d'idées, ces nations industrialisées doivent appliquer les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale en matière de développement. Elles doivent aussi répondre aux appels de la FAO pour la mise en œuvre d'un programme alimentaire global dont l'objectif est de stimuler la production agricole par un programme massif d'investissement, pour le renforcement de la sécurité alimentaire mondiale et la libéralisation des marchés en vue d'assurer aux exportateurs des pays en développement des prix stables et rémunérateurs.

184. Les difficultés du système économique international ne sont malheureusement pas les seules qu'affrontent nos pays; les calamités naturelles demeurent elles aussi le lot du monde en développement : sécheresse ou inondations pour ne citer que celles-là.

185. Considérée comme le château d'eau de l'Afrique de l'Ouest d'où partent de nombreux cours d'eau internationaux, la République populaire révolutionnaire de Guinée connaît elle aussi, hélas, aujourd'hui les effets de la sécheresse. Les versants du massif du Fouta-Djalon étant déboisés, une bonne partie du pays se trouve menacée par la désertification. C'est pour cela que la réalisation du projet de restauration et d'aménagement du massif du Fouta-Djalon aura un impact certain, sur le plan économique, dans les Etats de l'Afrique de l'Ouest. Ce projet intégré dans le plan d'action du PNUE, présenté et soutenu par l'OUA, constitue un projet prioritaire de lutte contre la sécheresse pour tout l'ouest africain. C'est pourquoi, en accordant une aide massive à la réalisation du programme de lutte contre la désertification en Afrique, conformément à la résolution 34/185, la communauté internationale aura rempli un de ses devoirs de solidarité et de prévention dans le cadre de notre lutte commune contre les calamités.

186. Pour permettre à l'Organisation des Nations Unies d'atteindre ses objectifs dans le maintien et la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales, nous estimons qu'il est nécessaire, voire indispensable, d'adapter ses structures et son mode de fonctionnement aux exigences actuelles. En effet, toute institution, pour être viable et efficace, doit pouvoir s'adapter aux exigences du présent. Notre Organisation ne peut échapper à cette règle.

187. C'est pourquoi, nous lançons encore une fois un pressant appel en faveur d'une révision de la Charte, en vue d'assurer la représentation équitable de toutes les régions du monde au sein des différents organes de conception et de décision. Une telle révision contribuera efficacement à la démocratisation du système des Nations Unies et des relations internationales.

188. C'est ainsi que nous pourrions conférer au système des Nations Unies plus d'utilité pour lui permettre d'intervenir, de façon décisive, dans le règlement pacifique des conflits pour l'avènement de la justice, le maintien et la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales au profit d'une coopération loyale, sincère et fructueuse entre les nations.

189. M. MISKINE (Tchad) : Mes premiers mots seront pour féliciter, au nom de ma délégation, le Président, à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée. Par cette élection, la présente session a bien voulu honorer, non seulement votre expérience de la vie internationale, mais également l'attachement de son pays, le Panama, aux principes de la Charte des Nations Unies. La parfaite connaissance que le Président a du système des Nations Unies le place, j'en suis convaincu, à la hauteur de la délicate responsabilité qui lui incombe. Nous vœux de plein succès l'accompagnent dans sa haute mission.

190. Il prend la relève de M. Imre Hollai, dont le tact, la compétence, l'autorité et le dévouement ont profondément marqué cette période de tensions croissantes dans le monde. Ma délégation a beaucoup apprécié la façon dont il a présidé les travaux de la trente-septième session et lui en témoigne toute sa reconnaissance.

191. Il m'est aussi un agréable devoir de rendre un hommage mérité au Secrétaire général, qui n'a ménagé aucun effort pour servir la cause de la paix et de la justice dans ce monde troublé. Nous lui exprimons toute notre gratitude.

192. Enfin, ma délégation adresse ses vives félicitations à Saint-Christophe-et-Nevis pour son admission comme 158<sup>e</sup> Membre de notre Organisation.

193. La trente-huitième session s'ouvre en une période difficile, où le climat international déjà assez tendu a été affecté ces dernières semaines par l'affaire du Boeing sud-coréen où des voyageurs innocents ont été victimes d'une violation manifeste des règles élémentaires de l'aviation civile.

194. La société internationale se trouve de plus en plus confrontée à de multiples problèmes dont la gravité menace la survie même de l'humanité.

195. Ces problèmes qui touchent à la fois les domaines politiques et socio-économiques ont à leur base la course effrénée aux armements, la résurgence de la guerre froide et le difficile établissement d'un véritable dialogue entre le Nord et le Sud.

196. Sur le plan économique, le monde traverse une crise grave caractérisée essentiellement par une inflation galopante, un taux de chômage toujours en augmentation constante, un endettement de plus en plus lourd, un ralentissement des activités de production, une montée du protectionnisme et une pénurie des moyens financiers.

197. Le déséquilibre des relations économiques internationales et la politique des taux d'intérêt appliquée par certains pays pour relancer l'activité économique expliquent cette situation qui a des répercussions graves sur les pays en développement.

198. La sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui avait suscité beaucoup d'intérêt et d'espoirs, n'a pas donné les résultats escomptés, les pays nantis s'étant une fois de plus cantonnés dans leur position habituelle, empêchant de ce fait l'adoption de mesures concrètes.

199. Nous estimons que l'instauration d'un nouvel ordre économique international plus juste et plus équitable conduisant à une réorientation des structures de production, d'échanges et de contrôle effectif par chaque pays sur l'utilisation de ses propres ressources est indispensable.

200. La crise économique actuelle, qui ne cesse d'agrandir le fossé entre les pays en développement et les pays développés, est non seulement une source d'instabilité, mais également une menace à la paix et à la sécurité dans le monde. La paix et le développement sont liés, et c'est pour cela que ma délégation lance un appel afin que des négociations globales orientées vers des mesures concrètes et portant sur les principaux problèmes de la coopération internationale s'ouvrent sans délais.

201. Sur le plan politique, de multiples convulsions caractérisent notre époque et aucun continent n'échappe à la dégradation actuelle du climat politique international.

202. Au Moyen-Orient, la situation toujours préoccupante nécessite une solution politique urgente susceptible de rétablir la paix dans la région.

203. Nous souhaitons vivement que cesse la guerre qui oppose l'Iraq à l'Iran, deux pays voisins et frères.

204. S'agissant du problème palestinien, nous pensons que les peuples de la région doivent vivre en paix, ce qui implique la création d'un Etat palestinien indépendant et souverain sous la direction de l'OLP, son unique représentant, et la reconnaissance du droit d'Israël à l'existence.

205. Concernant le Liban, ma délégation se félicite du cessez-le-feu intervenu ces dernières semaines dans ce pays et souhaite vivement que les troupes étrangères qui y sont stationnées se retirent selon les vœux exprimés par le Gouvernement souverain du Liban.

206. En Asie, l'occupation de l'Afghanistan et du Kampuchea démocratique par les forces étrangères doit cesser afin que ces peuples puissent choisir librement leur destin.

207. Au sujet de la question coréenne, une solution doit être trouvée sans ingérence étrangère et selon les principes de la réunification admis par les parties concernées.

208. En Amérique centrale, la tension a atteint un degré inquiétant, et seule une solution politique peut conjurer les dangers évidents d'explosion et créer un climat de détente et de paix dans cette région.

209. En Afrique, les foyers de tension persistent et tendent à se développer.

210. Selon le plan de règlement prévu par la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, la Namibie devait accéder à l'indépendance en 1978. Mais force est de constater que, par des manœuvres dilatoires, l'Afrique du Sud fait obstacle au transfert du pouvoir au peuple namibien, bien que la SWAPO se soit montrée disposée à négocier. Outre qu'elle perpétue son occupation et son administration illégales de la Namibie, l'Afrique du Sud continue à lancer des actions criminelles contre les pays

de première ligne et à occuper illégalement une partie du territoire de l'Angola.

211. Les dernières exigences sud-africaines visant à assimiler le problème de la Namibie à des questions relevant essentiellement de la souveraineté de l'Angola témoignent une fois de plus du refus obstiné de Pretoria de souscrire à un processus de règlement rapide de la question namibienne.

212. Nos frères d'Afrique du Sud endurent chaque jour les humiliations du régime abject d'*apartheid* qui bafoue les droits les plus élémentaires de l'homme. La communauté internationale doit contribuer de manière décisive à éliminer totalement ce système anachronique et à contrecarrer tout ce qui pourrait permettre à l'Afrique du Sud de poursuivre sa politique de déni des libertés fondamentales et de justice aux populations de race noire.

213. Le spectre de l'holocauste nucléaire continue d'être l'une des principales préoccupations de l'humanité et l'on s'attend chaque jour à un embrasement généralisé de notre planète. Les puissances nucléaires doivent s'engager résolument sur la voie de la paix et œuvrer pour un désarmement véritable. Les différentes négociations en cours entre les superpuissances nucléaires concernant notamment les armes stratégiques intercontinentales et les armes nucléaires à portée intermédiaire méritent d'être encouragées afin qu'elles aboutissent à des résultats positifs.

214. Dans ce monde perturbé où la loi de la jungle tend de plus en plus à s'instaurer, l'Organisation des Nations Unies doit jouer pleinement le rôle qui est le sien.

215. Mon pays, le Tchad, conscient de sa faiblesse, croit sincèrement aux Nations Unies en tant que force morale et de droit, garante du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

216. Malheureusement, nous constatons avec regret que le principal organe des Nations Unies chargé du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, en l'occurrence le Conseil de sécurité, est bloqué dans son fonctionnement. En effet, le Conseil de sécurité est aujourd'hui réduit à l'état d'incapacité de répondre de façon adéquate à une situation nécessitant une action de sa part; le Tchad a vécu une amère expérience de la paralysie du Conseil de sécurité qui, il faut le dire, est victime des divisions idéologiques et des conflits d'intérêts. Cet état de choses est aggravé par le manque de cohésion du groupe des pays non alignés à promouvoir les principes de son mouvement au sein du Conseil. L'incapacité du Conseil de se prononcer clairement sur l'agression libyenne contre mon pays doit nous amener à réfléchir sur le renforcement de la capacité de l'Organisation à faire face aux problèmes qui se posent à elle, suivant les propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation en 1982<sup>9</sup>.

217. Je voudrais à présent vous entretenir de la situation extrêmement grave qui prévaut dans mon pays. Je n'ai nullement l'intention de revenir sur les péripéties endurées depuis 20 ans par le peuple martyr du Tchad. Ma délégation en a longuement parlé à la trente-septième session et encore cette année au Conseil de sécurité. Aujourd'hui, notre intention est plutôt de vous informer des derniers développements des événements tragiques, événements engendrés par l'agression ouverte et non provoquée de la Libye contre le Tchad. Ce n'est donc pas de gaieté de cœur que je vous en parle, mais je le fais sans passion, sans haine et sans rancœur.

218. La Libye, assistée par des experts et des conseillers militaires étrangers, occupe, au mépris de tous les



principes du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies et de celle de l'OUA, toute une moitié du territoire tchadien, soit 550 000 km<sup>2</sup>. Pour arriver à étendre son occupation du territoire de mon pays, la Libye a employé tout son arsenal militaire le plus sophistiqué et a fait usage des bombes à fragmentation, au napalm et au phosphore sur les villes de Faya-Largeau, d'Oum-Chalouba et de Kalait, faisant de nombreuses victimes innocentes.

219. Cette situation aurait pu être évitée si la communauté internationale avait répondu à l'appel du Gouvernement tchadien qui, à maintes reprises, avait attiré son attention sur les préparatifs intensifs de la Libye pour perpétuer son occupation du Tchad, que ce soit à Managua, à New Delhi, à Buenos Aires et à Addis-Abeba, lors des rencontres du Mouvement des pays non alignés du Groupe des 77 et de l'OUA.

220. De même, le Gouvernement tchadien avait saisi au mois de mars dernier le Conseil de sécurité qui, à l'issue de ses travaux, a adopté une déclaration en date du 6 avril 1983<sup>10</sup>, invitant les deux pays à recourir aux moyens de règlement pacifique des différends qui existent dans le cadre de l'OUA, notamment au Comité de bons offices créé par l'organisation continentale. Cette déclaration a également invité les deux parties à s'abstenir de toute action qui risquerait d'aggraver la situation. Faisant fi de cet appel, la Libye a accentué sa présence militaire aussi bien dans la zone occupée que dans la région frontalière et a lancé sa guerre d'agression contre le Tchad.

221. Conformément à cette même déclaration, la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, lors de sa dix-neuvième session, a adopté à l'unanimité une résolution invitant les deux parties à coopérer franchement et loyalement avec le Comité *ad hoc* en vue de trouver une solution pacifique au différend Tchad-Libye [voir A/38/312].

222. Dans le courant des mois de juillet et août, le Gouvernement tchadien a régulièrement informé le Président du Conseil de sécurité et le Président en exercice de la Conférence de l'aggravation de la situation militaire et a demandé au Conseil de tout mettre en œuvre pour amener la Libye à cesser son agression barbare contre le Tchad. De même, le Président de la République du Tchad a demandé, dans une lettre datée du 16 mai 1983 au Président de la Conférence de convoquer de toute urgence le Comité *ad hoc* sur le différend Tchad-Libye.

223. Devant le refus de la Libye de mettre en œuvre la déclaration du Conseil et la résolution de la Conférence et sa détermination de poursuivre son agression contre le Tchad, le Gouvernement a saisi de nouveau le Conseil de sécurité au mois d'août 1983 pour examiner la situation.

224. Par ailleurs, fort de son droit et conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies et à la résolution 387 (1976) du Conseil de sécurité, le Gouvernement tchadien a lancé un pressant appel à la communauté internationale et aux pays amis pour l'aider à préserver l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et la dignité du Tchad. Des pays frères et amis ont répondu favorablement à cet appel. Il s'agit notamment du Zaïre et de la France. Nous saisissons cette occasion pour leur réitérer nos très vifs remerciements et toute notre gratitude.

225. A l'heure où je vous parle, l'armée régulière libyenne, la légion islamique créée par Kadhafi pour déstabiliser notre région, les mercenaires de toutes nationalités recrutés par le maître de Tripoli, ainsi que des experts militaires soviétiques et autres sont stationnés sur le sol de la République du Tchad, plus précisément à

Faya-Largeau, Fada, Ounjanga Kebir, Ogui et dans la région d'Aouzu. Chaque jour, les troupes d'occupation se renforcent. Plusieurs compagnies de chars, de blindés et plusieurs bataillons d'infanterie avec un système anti-aérien sophistiqué se trouvent en ce moment sur le sol tchadien.

226. La Libye occupe militairement la moitié du Tchad. Elle détruit systématiquement les palmeraies qui constituent les seules ressources de cette région et les infrastructures socio-économiques. Les troupes libyennes commettent des exactions et des viols sur les populations civiles sans défense et les déportent vers des destinations inconnues. Ces pratiques rappellent étrangement la triste époque du nazisme.

227. L'occupation du nord du Tchad par la Libye est une agression inadmissible pour la conscience internationale et constitue incontestablement un frein à son développement.

228. Malgré cet état de guerre permanent imposé par la Libye à notre peuple martyr, des efforts inlassables sont accomplis depuis un an dans le sens du redressement national. En effet, en dépit de nombreuses difficultés d'ordre pratique, la machine administrative est remise en marche; les écoles et les lycées fonctionnent et les élèves ont passé normalement leurs examens de fin d'année sur l'ensemble du territoire; la couverture sanitaire est assurée; l'état alimentaire de la population est amélioré. En outre, l'économie tchadienne agonisante commence à donner des signes de reprise, certes timides mais encourageants; les entreprises et sociétés longtemps perturbées reprennent leurs activités, les circuits commerciaux intérieurs et extérieurs sont rétablis et, enfin, les grands travaux routiers et urbains, longtemps interrompus, ont redémarré.

229. A nos propres efforts de reconstruction et de redressement s'est ajoutée, dans un élan de solidarité, l'aide précieuse des pays amis et des organisations internationales qui ont bien voulu répondre positivement à l'appel lancé par le gouvernement. C'est ainsi qu'à la Conférence internationale sur l'assistance au Tchad tenue les 29 et 30 novembre 1982, à Genève, les pays et organismes présents ont pris des engagements pour apporter leurs concours au financement des projets prévus dans notre plan de relance des activités socio-économiques.

230. A ces pays et organisations qui ont bien voulu manifester leur solidarité à l'égard du peuple éprouvé du Tchad, nous renouvelons la profonde gratitude du Gouvernement et du peuple tchadiens et les exhortons à poursuivre leur action. Il nous est également agréable d'exprimer, au nom du Gouvernement et du peuple tchadiens, notre profonde reconnaissance au Secrétaire général et à tout les systèmes des Nations Unies pour leurs efforts louables en faveur du Tchad.

231. L'amitié fraternelle et la coopération avec les pays du monde, en particulier avec les pays voisins, ont occupé et occupent une place particulière dans la politique du Gouvernement tchadien. L'acte fondamental de la République régissant les institutions de l'Etat tchadien assigne au Gouvernement, entre autres, la pratique d'une politique extérieure d'amitié, de coopération et de coexistence pacifique, basée sur le respect des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans celle de l'OUA et ceux du Mouvement des pays non alignés.

232. C'est cette politique qui a amené M. Hissène Habré, président de la République, chef de l'Etat, à effectuer des visites d'amitié et de travail dans plusieurs pays africains, notamment dans les pays voisins. C'est cette dynamique de paix qui a permis au Tchad et au Nigéria de trouver une solution pacifique aux incidents

malheureux survenus sur les îles du lac Tchad. Cette même volonté politique a également permis de réactiver les commissions mixtes Tchad-Centrafrrique et Tchad-Cameroun.

233. Mais cette politique d'amitié, de fraternité, de coopération et de bon voisinage se heurte à l'hégémonisme et à l'expansionnisme libyens. Le régime de ce pays empêche d'une manière permanente sur le droit à l'indépendance, à la souveraineté et à l'existence même du Tchad en tant qu'Etat.

234. Malgré l'attitude négative et arrogante de la Libye, le Gouvernement tchadien a toujours recherché le règlement pacifique du conflit qui oppose le Tchad à ce pays. C'est ainsi qu'en février 1983 des contacts directs ont eu lieu à N'Djamena et à Tripoli. Des discussions se sont engagées, aussi bien au Tchad qu'en Libye, entre les délégations de ces deux pays. Cependant, au cours des pourparlers, la Libye, fidèle à sa pratique expansionniste et dominatrice, a tenté d'imposer son *diktat* au Gouvernement et au peuple tchadiens.

235. Pour la Libye, l'aboutissement des négociations est soumis aux trois conditions suivantes : proclamation d'une république arabe islamique au Tchad, inspirée du Livre vert; formation d'une alliance stratégique entre le Tchad et la Libye en vue de déstabiliser les pays voisins; et reconnaissance, par le Tchad, des « frontières historiques » entre les deux pays. Ces conditions inacceptables ne visent ni plus moins qu'à légitimer l'occupation d'une partie de notre pays et, à terme, l'annexion pure et simple du Tchad.

236. Bien entendu, le Gouvernement du Tchad a rejeté et rejette encore catégoriquement ces préalables qui ne correspondent ni aux vœux du peuple tchadien ni aux réalités de notre pays. Ce qui est certain, c'est que nous n'admettons pas et nous n'admettrons jamais une quelconque partition du Tchad, et moins encore son annexion. Nous ferons donc tout ce qui est en notre pouvoir pour préserver l'intégrité territoriale, l'indépendance, la souveraineté du Tchad et la dignité de l'homme tchadien.

237. Pour ce qui est de la réconciliation entre Tchadiens, il convient de rappeler que, dès le lendemain du 7 juin 1982, le nouveau gouvernement avait multiplié les initiatives en direction de tous les Tchadiens, sans exception, en vue de mettre un terme à la guerre fratricide et de trouver un compromis par le dialogue. En effet, des contacts directs et indirects ont été établis, aussi bien à l'intérieur — Guelendeng, Bongor, Bousso et Kelo — qu'à l'extérieur du pays — Maiduguri, au Nigéria, Kousserie et Maroua, au Cameroun. Des lettres individuelles ont été adressées aux chefs de l'opposition à la solde de Tripoli. Face au refus de ceux-ci, les autorités tchadiennes ont demandé le concours des pays amis. C'est ainsi qu'à l'invitation du président Omar Bongo, du Gabon, le président Hissène Habré les a rencontrés les 10 et 11 juillet en vue de jeter les bases d'une réconciliation nationale. Toujours à l'initiative du Président du Gabon, le chef de l'Etat tchadien a eu avec eux, le 10 août 1982, d'autres discussions. Mais, malheureusement, ni nos démarches ni celles des chefs d'Etat amis n'ont abouti à un résultat concret. La Libye a enrôlé des mercenaires de toute nationalité pour envahir le Tchad.

238. L'échec des pourparlers de Libreville et de Francville au Gabon n'a en rien entamé la volonté constante des autorités tchadiennes de parvenir à la paix et à la concorde. C'est ainsi que, lors de son investiture à la magistrature suprême, M. Hissène Habré lançait un appel à la réconciliation nationale en ces termes :

« Je lance une fois de plus un appel patriotique à tous les fils du Tchad qui sont encore à l'extérieur pour qu'ils regagnent notre pays. La sécurité de leur personne et de leurs biens est garantie. Ils ont leur place dans ce pays qui est le leur. »

239. Une preuve tangible de la volonté de paix des autorités est la proclamation, le 16 juin 1983, de l'amnistie générale et totale. Grâce à cette mesure de clémence, les prisonniers ont recouvré leur liberté. D'autre part, des milliers de Tchadiens réfugiés à l'étranger ont répondu positivement à la main de la fraternité et de la paix qui leur a été tendue et ont regagné leur patrie. Pour la minorité qui joue le jeu libyen, cette main reste toujours tendue.

240. Pour conclure, je voudrais livrer à votre méditation cette pensée du chef de l'Etat tchadien :

« Le Tchad est une nation et un Etat comme la plupart des nations et des Etats de par le monde. Le Tchad est le produit de l'histoire comme beaucoup d'autres Etats. Et il n'y a pas au monde un seul Etat, une seule nation, qui soit né *ex nihilo*, qui ait toujours existé en tant que nation et en tant qu'Etat. Les Etats et les nations sont le produit de l'histoire. Et le Tchad ne fait pas exception à cette règle. »

241. Le Tchad est aujourd'hui victime d'une agression ouverte de la part de la Libye, en violation flagrante des principes de la Charte des Nations Unies et de celle de l'OUA aussi que du Mouvement des pays non alignés. Et le peuple martyr du Tchad est un peuple pacifique, qui n'aspire qu'à la paix et au mieux-être comme tous les peuples du monde.

242. La Libye est responsable des victimes parmi de paisibles populations tchadiennes, de la misère et du blocage du redressement socio-économique du Tchad. La Libye est responsable de la destruction massive du patrioïme tchadien.

243. Nous sommes convaincus qu'une fois la paix retrouvée et consolidée et l'unité nationale renforcée les Tchadiens pourront tous se consacrer entièrement et totalement à l'œuvre de la reconstruction et du redressement de leur pays détruit par près de 20 années de guerre.

244. C'est pourquoi nous exhortons la communauté internationale, conformément à la Charte des Nations Unies, à aider le Tchad à recouvrer sa dignité, son intégrité territoriale, son indépendance et sa souveraineté, en ramenant à la raison la Libye de Kadhafi pour qu'elle cesse toutes ses agressions, ses ingérences dans nos affaires intérieures et qu'elle retire sans délai ses troupes d'invasion et d'occupation du Tchad.

245. Le Tchad veut vivre en paix à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Le Tchad veut vivre en bonne intelligence avec tous ses voisins. Malgré les agissements barbares et inadmissibles de la Libye, le Gouvernement tchadien demeure toujours ouvert et disposé au dialogue pour un règlement pacifique de ce conflit.

246. A cet égard, nous nous félicitons de l'appui total du Parlement européen au Gouvernement tchadien dans ses efforts pour ramener la paix au Tchad afin de s'atteler à l'œuvre de la reconstruction.

247. Une fois de plus, devant l'agression caractérisée et barbare de la Libye et son occupation illégale, nous lançons un appel pressant aux Nations Unies, en tant que garantes du maintien de la paix et de la sécurité internationales, afin qu'elles puissent assumer pleinement leurs responsabilités dans cette situation grave qui prévaut entre le Tchad et la Libye et qui risque de s'étendre à la sous-région.

248. M. NZEYIMANA (Burundi) : C'est un très grand plaisir pour ma délégation de s'associer à celles qui l'ont précédée à la tribune pour féliciter M. Illueca à l'occasion de sa brillante élection à la présidence de la trentehuitième session de l'Assemblée générale. Ses qualités morales, intellectuelles, ainsi que sa vaste expérience de diplomate et d'homme d'Etat sont garantes de la réussite des travaux de la session. De plus, son appartenance au monde en voie de développement imprimera, j'en suis sûr, un cachet particulier aux préoccupations qui agitent actuellement ce groupe de pays.

249. Mes félicitations s'adressent également aux membres du Bureau qui l'assistent, et c'est avec fierté que mon pays, membre du Bureau, lui apportera sa contribution pour le succès de la session.

250. Qu'il me soit également permis de remercier son prédécesseur, M. Imre Hollai, ministre adjoint des affaires étrangères de la Hongrie, pour la façon remarquable dont il a conduit les travaux de la dernière session. Il aura positivement marqué le cadre idéal et irremplaçable de concertation de la communauté internationale que constitue l'Organisation des Nations Unies.

251. Mes hommages s'adressent aussi au Secrétaire général pour les efforts constants qu'il ne cesse de déployer, depuis son élection, pour la sauvegarde de la paix et le maintien de la sécurité internationale, conformément aux buts et objectifs des Nations Unies.

252. La reconnaissance de mon gouvernement va également à Mme Indira Gandhi, premier ministre de l'Inde et président en exercice du Mouvement des pays non alignés, pour sa déclaration devant l'Assemblée générale [9<sup>e</sup> séance] et le travail qu'elle accomplit dans l'intérêt du Mouvement avec un courage et une persévérance remarquables.

253. Puis-je enfin saisir l'occasion qui m'est offerte pour souhaiter la bienvenue, dans le concert des nations, à l'Etat de Saint-Christophe-et-Nevis qui vient d'être admis comme 158<sup>e</sup> Membre de l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation félicite le peuple et le Gouvernement de ce nouvel Etat à l'occasion de son indépendance et lui souhaite un succès réel dans ses efforts pour la reconstruction et le développement de la nation.

254. L'Organisation des Nations Unies s'est fait une tradition, une bonne tradition, celle de se concerter chaque année, d'examiner l'état de la communauté internationale et d'envisager des remèdes aux nombreux problèmes auxquels cette dernière est confrontée. Le nombre et le niveau des délégations présentes à cette session témoignent de l'intérêt et de l'importance qu'attachent tous les peuples aux travaux de l'Assemblée générale. Pour ma délégation il ne s'agit donc pas de venir ici prononcer un discours rituel et repartir. Nous avons pleine conscience que chacun de nous apporte à la communauté internationale ici rassemblée un message de vœux, de préoccupation, d'angoisse, de solidarité de la part de son peuple. Il est essentiel que chacun puisse être écouté, sinon entendu ou compris.

255. L'approche de la République du Burundi sur l'ensemble des problèmes soumis à la présente session est entièrement conforme aux espoirs et aux aspirations qui figurent dans la Charte des Nations Unies. La paix, la sécurité et la coopération internationales sont, en effet, au premier plan de ses préoccupations. Aussi, mon pays réaffirme sa détermination de contribuer à la réalisation des buts et objectifs des Nations Unies. Son ambition demeure d'être utile à la communauté internationale confrontée à de graves défis de plusieurs ordres en cette période de l'histoire de l'humanité.

256. Depuis la création de l'Organisation, les menaces contre la paix et la sécurité n'ont jamais été aussi graves qu'en ce moment. C'est à juste titre que le Ministre des affaires étrangères de l'Irlande a relevé [15<sup>e</sup> séance] qu'au cours des 20 dernières années pas moins de 65 guerres localisées ont eu lieu. Les foyers de tension et de confrontation ne cessent de s'étendre, entraînant d'immenses pertes de vies humaines et la destruction de biens matériels. Dès lors, ne doit-on pas s'interroger sur l'avenir de l'Organisation et de l'humanité ?

257. La situation explosive qui prévaut en Afrique australe ne fait qu'empirer. Et pour cause : le système d'*apartheid* institutionnalisé par le régime raciste et illégal de Pretoria constitue une violation flagrante de la Charte en même temps qu'elle est la source de l'instabilité que connaît la sous-région; il se perpétue en dépit des nombreuses et énergiques condamnations de la part de l'Organisation. Les défis lancés par le Gouvernement sud-africain à la communauté internationale sont sans précédent et exigent des mesures urgentes et appropriées sous peine de compromettre la crédibilité et l'avenir des Nations Unies.

258. Le peuple noir d'Afrique du Sud continue à être privé de dignité et de liberté. Il est à la merci du régime de Pretoria soutenu par certains Membres de l'Organisation des Nations Unies. Cet appui réduit les timides sanctions décrétées par l'Organisation à l'insignifiance et à l'inefficacité totales. Mon gouvernement regrette que les mesures indispensables qui auraient dû être prises à l'encontre de Pretoria aient été jusqu'ici bloquées. Rien ne saurait, ni raisonnablement ni moralement, justifier cette situation. Il est grand temps que le Conseil de sécurité applique les mesures prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

259. Une fois de plus, l'Assemblée générale aura également à se prononcer sur le problème de la Namibie qui, sans l'intransigeance, la mauvaise foi, la perfidie et la cécité politique du régime de Pretoria, aurait déjà trouvé une solution. En dépit de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, le Gouvernement sud-africain continue son occupation illégale de la Namibie, perpétuant ainsi les souffrances du peuple namibien. L'exploitation des populations et des richesses de la Namibie, véritable pillage organisé par Pretoria et ses alliés, augure d'un avenir sombre pour les populations concernées et la région toute entière si, dans un élan de légitimité, la justice n'est pas rétablie.

260. Les tentatives visant à établir un lien ou un parallèle quelconque entre l'indépendance de la Namibie et toute question qui lui est étrangère, notamment le retrait des forces cubaines de l'Angola, constituent des faux-fuyants et ne devraient par conséquent tromper personne. La question namibienne étant un problème de décolonisation doit être traitée comme tel. Se conformant aux buts et objectifs des Nations Unies, le Gouvernement de la République du Burundi soutient fermement la lutte du peuple namibien, sous la direction de la SWAPO, et demande que soit appliquée la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité concernant le plan de décolonisation de la Namibie.

261. C'est le lieu ici d'apprécier les efforts du Secrétaire général et de louer son courage et sa détermination à trouver une solution à la question namibienne. Son voyage en Afrique du Sud au mois d'août dernier est une preuve indéniable de son dévouement à la cause de la paix internationale et à l'indépendance du peuple namibien.

262. L'appui total de mon gouvernement est assuré aux pays de la région qui sont victimes des incursions militaires et des tentatives de déstabilisation de l'Afrique australe. L'occupation inacceptable d'une partie du

territoire angolais par les forces d'agression du régime raciste de Pretoria doit préoccuper l'Organisation des Nations Unies. Il est indispensable que la communauté internationale exige une fois de plus le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République populaire d'Angola. Il est pour le moins paradoxal d'ailleurs que ceux qui exigent le départ des troupes cubaines de l'Angola ne condamnent jamais l'occupation d'une partie du territoire angolais par l'Afrique du Sud. L'opposition des pays de première ligne au système d'*apartheid* et à l'occupation illégale de la Namibie ne pourrait en aucune circonstance justifier la terreur que le Gouvernement sud-africain sème avec cynisme dans les populations des pays voisins.

263. La partie australe n'est pas le seul foyer de tensions en Afrique. La situation au Sahara occidental et au Tchad demeure préoccupante. Mon gouvernement ne pourrait passer sous silence le sort des peuples sahraoui et tchadien.

264. Pas moins que les autres, le peuple sahraoui a droit à l'autodétermination. Mon gouvernement condamne toute manœuvre visant à arrêter le processus d'autodétermination du peuple sahraoui sous la direction du Front POLISARIO<sup>5</sup>. Il estime que la résolution de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine adoptée au mois de juin dernier sur la question du Sahara occidental [voir A/38/312] doit être appliquée sans autre délai.

265. Au Tchad, pays ravagé par de longues années de guerre, la communauté internationale assiste à la tragédie d'un peuple hanté par la mort et le dénuement matériel complet. Les efforts entrepris par l'OUA pour restaurer l'unité et la paix entre Tchadiens ont été paralysés par des plans internes ou externes qui n'ont rien à voir avec l'intérêt du peuple tchadien, lequel n'aspire qu'à la paix et au développement. La solution à cette question, déjà ancienne et complexe, relève des Tchadiens, et des seuls Tchadiens. Elle passe, de l'avis de mon gouvernement et des amis de mon pays avec lesquels il s'est concerté, par le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Tchad, par la cessation des hostilités pour entamer des négociations entre Tchadiens sous l'égide de l'OUA, par l'assistance éventuelle d'une force neutre de maintien de la paix après le départ de toutes les troupes étrangères. L'évolution récente, sur le plan diplomatique, laisse espérer que cette voie est plausible et tous ceux qui peuvent y contribuer devraient agir dans ce sens. Ce serait un grand service à rendre au peuple tchadien et à l'Afrique.

266. La situation prévalant en Afrique n'est pas la seule préoccupation de mon gouvernement. Au Moyen-Orient, la situation n'a jamais été aussi explosive : la dégradation du problème palestinien et l'embrasement du Liban sont une hypothèque lourde de conséquences pour la paix et la sécurité dans la région et dans le monde. Aussi appartient-il à toute la communauté internationale d'y faire face de façon urgente.

267. Une fois de plus, la preuve est faite que tant que la question palestinienne n'aura pas trouvé une solution juste et durable, l'ensemble des Etats de la région en souffrira. Le refus du Gouvernement israélien de reconnaître le droit à l'existence, le droit à l'autodétermination du peuple palestinien et le déni de l'OLP comme représentant du peuple palestinien constituent les obstacles majeurs à tout règlement du conflit.

268. Le Gouvernement de la République du Burundi a toujours reconnu l'Etat d'Israël. Cependant, il condamne énergiquement le recours constant d'Israël à l'agression contre les pays voisins, agression dont la raison d'être est d'assouvir ses ambitions expansionnistes et de tenter de

liquider l'OLP, unique et légitime représentant du peuple de Palestine. Il n'y aura pas de paix réelle tant que les dirigeants d'Israël ne seront pas convaincus qu'ils ne peuvent raisonnablement aspirer à la tranquillité dans une zone troublée.

269. A ce propos, les résultats remarquables de la Conférence internationale sur la question de Palestine, tenue récemment à Genève, offrent des perspectives qui devraient être exploitées. En même temps que l'OLP a fait preuve d'une admirable ouverture d'esprit, des Israéliens partisans de la paix ont réaffirmé leur opposition à la politique de Tel-Aviv à l'égard du peuple palestinien et des populations arabes vivant en Israël. Il faut, et il faudra tôt ou tard, reconnaître à ce peuple de cinq millions d'hommes le droit à l'existence, à la liberté, à la patrie, comme aux autres peuples du monde. Il faut en avoir la volonté et le courage.

270. Le Moyen-Orient, zone troublée, connaît malheureusement plus d'un foyer de tensions. L'Iran et l'Iraq souffrent de la lutte qui les oppose et dont les conséquences affectent les deux parties. Tous les moyens sont devenus bons dans cette guerre qui compromet des économies qui annonçaient des perspectives heureuses. Il est temps que la guerre fasse place à la paix, qu'aux armes succèdent des négociations. Mon gouvernement soutient toute initiative visant l'arrêt des combats et la réconciliation des deux pays. Il lance un appel pressant aux belligérants pour qu'ils mettent fin à leur guerre de destruction.

271. Dans une autre partie du monde, en Asie et plus précisément en Corée, la position de mon gouvernement, déjà connue, n'a pas varié. La solution du problème coréen passe par un règlement politique, processus illusoire sans le retrait préalable des troupes étrangères de la Corée du Sud. Le Burundi est et sera toujours favorable aux initiatives visant à la réunification des deux Corées. Il ne pourrait cautionner le partage arbitraire et injuste du peuple coréen.

272. L'intervention extérieure continue à être une menace à la cohésion, voire même à l'existence de certains Etats. Mon gouvernement plaide pour la cessation de tels comportements préjudiciables à la paix.

273. Se fondant sur cette conviction, le Burundi soutient le retrait des troupes étrangères de Chypre, le respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'unité et du non-alignement de ce pays.

274. Mon gouvernement soutient qu'il faut apporter la chance de la négociation à tous les peuples menacés de rupture plutôt que les inciter à la violence. Il en est ainsi au Kampuchea, en Afghanistan, en Amérique centrale.

275. Les tensions existant au Kampuchea et aux alentours peuvent se résoudre si l'on respecte les principes de non-ingérence dans les affaires intérieures d'Etats souverains et de l'iradmissibilité de l'emploi de la force pour régler les différends. Le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea est nécessaire pour faciliter la recherche d'une solution politique globale dans la région.

276. Il en est de même en Afghanistan. Le départ des troupes étrangères contribuerait grandement à hâter le règlement politique de la guerre afghane. En effet, le respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la qualité d'Etat non aligné de l'Afghanistan, ainsi que le principe de non-intervention, telles sont les bases d'une solution équitable de ce conflit qui n'a que trop duré. Les efforts déployés par le Secrétaire général en vue d'aboutir à un règlement politique de la question sont à encourager.

277. La situation en Amérique centrale s'avère très préoccupante. On ne répétera jamais assez la nécessité de suivre le chemin du dialogue plutôt que celui de la confrontation, si l'on veut résoudre réellement les problèmes de la région. Là aussi, la présence des troupes étrangères aggrave la crise et trouble la coexistence pacifique des Etats de la région. Les initiatives du Groupe de contact, composé de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela, doivent être encouragées et poursuivies, car la guerre qui menace l'Amérique centrale ne profitera à personne.

278. Ma délégation examinera avec objectivité les problèmes menaçant la paix et souscrira aux propositions qui répondent le mieux aux impératifs de la vie de la communauté internationale. Il faut que le droit des peuples à l'autodétermination soit respecté et que l'intégrité territoriale et la souveraineté des Etats ne soient plus foulées au pied par des ingérences étrangères.

279. Parler de paix et de sécurité dans un monde assoiffé de s'armer relève de la contradiction. Jamais l'armement n'a connu une accélération aussi poussée à laquelle des peuples entiers assistent dans la torpeur. Les statistiques sont stupéfiantes : plus de 600 milliards de dollars des Etats-Unis par an consacrés aux dépenses militaires contre moins de 25 milliards destinés à l'assistance au développement !

280. La communauté internationale est en droit d'attendre des Etats concernés qu'ils fassent avancer les négociations sur le désarmement : les superpuissances devraient se prononcer sur la limitation et, progressivement, sur la conjuration du danger nucléaire. Le renoncement au déploiement de tous les nouveaux armements serait un pas remarquable.

281. L'impact bénéfique qu'aurait le désarmement sur le développement économique et le progrès social des peuples du monde a été démontré clairement au cours des nombreux débats consacrés à cette question au sein de notre Organisation depuis bien des années. Et bien des voix, parmi les plus autorisées et auxquelles nous rendons hommage, ont à nouveau proposé de consacrer au développement une partie des fonds destinés à l'armement. Mais il est temps de passer de la parole aux actes et que des initiatives soient prises et des exemples donnés pour secouer la conscience de tous.

282. Car, pour mon gouvernement, à côté du problème de la paix et de la sécurité, le développement des trois quarts de l'humanité reste le plus grand défi auquel l'avenir de l'humanité est confronté. Face à la gravité de la crise économique mondiale que nous traversons, la communauté internationale semble impuissante. La situation particulière des pays en développement se détériore d'une façon dramatique, spécialement pour les plus défavorisés d'entre eux, pour lesquels nous attendons en vain la concrétisation des mesures spécifiques adoptées par la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Paris en 1981. Par ailleurs, le poids de la dette réduit à néant l'espoir qu'avaient caressé certains pays du Sud, dans leur marche vers le développement social et économique de leurs peuples. La stagnation du commerce international, la baisse continue des prix des matières premières, la réduction de l'aide au développement, la tendance à négliger et même à déconsidérer la coopération économique multilatérale, tous ces facteurs négatifs propres à accentuer la crise peuvent être surmontés moyennant le courage et la volonté politiques voulus pour la relance des négociations globales dans l'esprit de la résolution 34/138, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale il y a déjà quatre années.

283. Mon pays considère que la communauté internationale doit continuer à poursuivre ses efforts dans la recherche des changements structurels du système économique et monétaire international. Nous croyons que, du fait même de l'interdépendance des peuples, il est possible de créer un nouvel ordre économique mondial, dans lequel les intérêts de chaque pays et de chaque groupe seraient sauvegardés. Comment ne pas croire, par exemple, qu'au lieu de prêter pour rééchelonner la dette, quitte à aggraver le poids de la charge, le relèvement des prix des matières premières allégerait partiellement la crise des paiements extérieurs ?

284. A ce propos, il n'est pas inutile de rappeler qu'au cours des récentes rencontres internationales réservées aux questions économiques le Groupe des 77 n'a cessé de faire preuve de souplesse et de flexibilité dans ses négociations avec les partenaires du Nord. Les propositions contenues dans le Document final de la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des 77, intitulé « La plate-forme de Buenos Aires<sup>11</sup> », contribuent à jeter les bases d'une coopération juste et efficace. Le Document soulignait la nécessité d'adopter à la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement un programme concerté et soutenu de réactivation économique et de promotion de développement accéléré des pays membres du Groupe. Malheureusement, les pays industrialisés ont opté pour des positions rigides, et la sixième session n'a pas abouti à des conclusions satisfaisantes.

285. L'intervention du Premier Ministre de l'Inde à cette tribune revêt une importance fondamentale, car comme Présidente du Mouvement des pays non alignés, elle a exprimé la volonté d'une centaine d'Etats aspirant à un monde digne et prospère et qui sont prêts à négocier. Ma délégation espère qu'à l'issue de cette session un nouveau pas pourra être franchi vers ce noble objectif, nécessaire pour la survie de l'humanité.

286. L'un des aspects les plus importants du nouvel ordre économique mondial est la promotion des échanges entre les pays en voie de développement. Mon gouvernement soutient fermement les conclusions arrêtées à l'issue de la réunion de Buenos Aires et de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, à New Delhi, tenues récemment. La mise en application du Programme d'action de Caracas<sup>4</sup> reste un impératif majeur pour les pays du Groupe des 77. La coopération sous-régionale, régionale et interrégionale doit se renforcer, spécialement dans des secteurs vitaux comme l'alimentation, l'énergie, la technologie intermédiaire et la recherche scientifique.

287. A cet égard, l'appui de la communauté internationale s'avère pressant. Qu'il me soit permis d'espérer que nos délibérations sur cette importante question et sur d'autres points essentiels, comme le financement de la science et de la technique ou le code de conduite des sociétés multinationales, déboucheront sur des résultats que nous attendons désespérément.

288. Le ton réaliste — certains diraient pessimiste — qu'a adopté le Secrétaire général dans son rapport annuel suggère clairement que si les Etats Membres, spécialement les plus puissants d'entre eux, ne renforcent pas leur engagement à la réalisation des objectifs contenus dans la Charte, le monde s'acheminera inéluctablement vers la ruine. Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser disparaître l'héritage précieux que nous ont légué les pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies. Les dispositions de la Charte nous offrent les moyens de créer un monde où règnent la paix, la justice, l'entente et la prospérité. Puissions-nous œuvrer tous ensemble pour

leur mise en œuvre systématique! Nous aurions accompli le plus beau devoir et réalisé le plus grand rêve de l'humanité.

289. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*): Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappellerai aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les interventions dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes.

290. M. LING Qing (Chine) [*interprétation du chinois*]: Dans sa déclaration à la 24<sup>e</sup> séance, le Ministre vietnamien des affaires étrangères, Nguyen Co Thach, a imaginé un tissu de mensonges pour couvrir le crime d'agression commis par le Viet Nam contre le Kampuchea. Il a proféré des attaques et des calomnies contre la Chine en jonglant avec les faits historiques et essayé de semer la zizanie. La délégation chinoise ne peut que rejeter avec force de telles assertions.

291. Les peuples chinois et vietnamien ont été unis pendant très longtemps par des liens d'amitié traditionnelle. Certes, des événements regrettables se sont parfois produits entre les deux pays au moment du régime féodal, lorsque le peuple chinois n'était pas encore au pouvoir. Mais depuis la création de la République populaire de Chine, le peuple chinois a appuyé le peuple vietnamien dans sa lutte pour l'indépendance nationale et l'unification de sa patrie, en lui fournissant inconditionnellement une très vaste assistance, même au prix d'un immense sacrifice national. Les dirigeants vietnamiens eux-mêmes ont dû reconnaître les efforts faits par le Gouvernement chinois pour cimenter et développer l'amitié entre les deux pays.

292. Ce n'est que lorsque le Viet Nam eut commis son agression contre le Kampuchea, poursuivi une politique antichinoise et une politique de discrimination à l'égard des Chinois et provoqué toute une série de conflits armés à grande échelle le long de la frontière que le Gouvernement chinois a été contraint de riposter pour se défendre durant une courte période. Même maintenant, alors que le Kampuchea est toujours soumis à l'occupation vietnamienne, le Gouvernement chinois déclare formellement que si le Gouvernement vietnamien s'engage à retirer toutes ses troupes du Kampuchea et prend des mesures pratiques pour honorer ses engagements, la partie chinoise est prête à reprendre les négociations avec le Viet Nam pour normaliser les relations entre les deux pays. Cela prouve amplement le désir sincère du Gouvernement chinois d'améliorer les relations entre les deux pays. Cela est connu de tous. Toute tentative des autorités vietnamiennes tendant à cacher les faits par des sophismes et à remplacer la vérité par des mensonges est vouée à l'échec.

293. Afin de légitimer leur agression contre le Kampuchea, les autorités vietnamiennes, tout en qualifiant d'erronées les résolutions sur la question du Kampuchea adoptées par les Nations Unies et appuyées par une large majorité de pays du tiers monde, affirment que la Conférence au sommet du Mouvement des pays non alignés a adopté des résolutions correctes, refusé de reconnaître le prétendu gouvernement de coalition dirigé par Sihanouk et décidé de laisser vacant le siège du Kampuchea. De telles affirmations ne sont nullement fondées. Le Kampuchea démocratique est, pour commencer, membre du Mouvement des pays non alignés, et le prince Sihanouk est l'un des fondateurs de ce mouvement et il a travaillé activement à le renforcer. Ce n'est que parce que certaines personnes ont abusé de leur pouvoir à la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés que le Kampuchea démocratique a été privé du droit d'être représenté à la Conférence.

L'anomalie de cet état de choses a rencontré l'opposition de nombreux pays participants et suscité leur ressentiment.

294. A la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, un long débat animé s'est instauré à propos du siège du Kampuchea. La majorité des ministres ont parlé contre l'idée inadmissible de laisser le siège du Kampuchea vacant et ont demandé que ce siège soit attribué au Kampuchea démocratique. Il fut décidé alors que cette question serait renvoyée au Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés pour être réglée. Tout cela montre clairement qu'il n'est ni légitime ni conforme à l'usage de laisser le siège du Kampuchea vacant et que cela n'est certes pas la décision unanime du Mouvement.

295. Dans la Déclaration politique de la septième Conférence, il est expressément demandé de trouver pour le Kampuchea « une solution politique globale qui prévoit le retrait de toutes les forces étrangères, garantissant ainsi le plein respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de tous les Etats de la région, y compris le Kampuchea ». [A/38/132, *annexe I, par. 112.*] La clef de la solution au problème du Kampuchea et de la détente en Asie du Sud-Est est le retrait de toutes les troupes étrangères du Kampuchea. C'est précisément cet élément très important que les représentants vietnamiens ont invariablement cherché à éliminer chaque fois qu'ils citent les documents des conférences des pays non alignés. Si les autorités vietnamiennes veulent vraiment donner suite à l'appel de la Conférence des pays non alignés, ils doivent retirer toutes leurs troupes du Kampuchea, et ce immédiatement et inconditionnellement.

296. M. ADDABASHI (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'arabe*]: Il y a quelques minutes, le représentant d'Hissène Habré a pris la parole dans cette salle. Ce que je vais dire ne sera pas une réponse à son intervention; ce sera plutôt une précision au sujet de certaines déformations avancées par ce monsieur. Je voudrais préciser ce qui suit.

297. Premièrement, tout le monde sait qu'Hissène Habré ne représente qu'un secteur — les forces armées du nord — parmi les 11 factions qui ont signé l'Accord sur la réconciliation nationale, signé à Lagos le 18 août 1979.

298. Deuxièmement, tout le monde sait qu'Hissène Habré, qui a été ministre de la défense dans le Gouvernement national établi en vertu de l'Accord de Lagos, s'est soulevé contre ce gouvernement légitime, appuyé par les forces impérialistes et leurs services secrets et par l'intermédiaire d'un pays voisin, dont le nom est connu de tous. En outre, Hissène Habré s'était déjà soulevé contre le Gouvernement du président Felix Malloum.

299. Troisièmement, tout le monde sait que ce qui se passe au Tchad est une guerre civile qui se poursuit depuis 20 ans. Elle est due à la présence de certaines personnes conduites par Hissène Habré, qui sont aveuglées par l'ambition et qui ne tiennent aucun compte des intérêts du peuple tchadien. Ceux qui ont assisté à la Conférence de Kano peuvent se rappeler que Habré a dit qu'il était prêt à passer sur les cadavres de l'ensemble du peuple tchadien.

300. Quatrièmement, tout le monde connaît les massacres perpétrés par ce Pol Pot du Tchad; des centaines de cadavres ont été trouvés dans un lac près de N'Djamena et plus de 20 personnes ont été massacrées par Hissène Habré lui-même devant un grand nombre de témoins.

301. Cinquièmement, tout le monde sait que le rebelle Habré ne représente pas un pouvoir légitime et qu'il n'est

pas appuyé par le peuple du Tchad. Sans la présence de ses amis, les colonialistes et les mercenaires, il ne serait resté au pouvoir que quelques heures. Mais son sort sera le même que celui de son homologue Pol Pot.

302. Sixièmement, le problème tchadien ne sera pas résolu en essayant de détourner l'attention de la communauté mondiale des événements du Tchad en lançant des accusations contre la Jamahiriya arabe libyenne sur l'instigation des forces impérialistes et leurs agents.

303. Septièmement, le problème du Tchad ne sera résolu que par la réconciliation nationale conformément à l'Accord de Lagos, sous les auspices de l'OUA et avec la participation de tous les signataires de cet accord.

304. Huitièmement, le retrait des forces étrangères africaines et non africaines s'impose si le peuple tchadien veut résoudre ses problèmes et mettre fin à la guerre destructrice qu'il subit.

305. Neuvièmement, en tant que pays frère et voisin du Tchad, et en tant que participant à toutes les réunions tenues en faveur de la réconciliation nationale — et en tant que pays hôte de certaines d'entre elles —, la Jamahiriya arabe libyenne est disposée à faire tous les efforts dans le cadre de l'OUA en vue d'instaurer la paix et la sécurité au Tchad.

306. Dixièmement, l'appui continu donné au soulèvement dirigé par Hissène Habré et l'impossibilité de prendre en considération les intérêts du peuple tchadien ne feront qu'accroître les tensions et conduire à de nouvelles effusions de sang et à la destruction du Tchad. La Jamahiriya arabe libyenne a toujours exprimé sa préoccupation pour l'indépendance et l'unité du Tchad; en même temps, cependant, elle défendra son intégrité territoriale propre, quel qu'en soit le prix.

307. Le représentant des forces armées du nord a distribué une carte erronée avec le texte de sa déclaration. Sur ordre de ses maîtres, cette carte comprend une partie du territoire libyen. C'est inacceptable. Je tiens à déclarer que la bande d'Aouzou fait partie intégrante de la Jamahiriya arabe libyenne, conformément à la carte jointe à une résolution de l'Organisation des Nations Unies en 1951 concernant l'indépendance de la Libye, et elle le restera à jamais.

308. En conclusion, je tiens à dire que la Jamahiriya arabe libyenne appuie le peuple tchadien et fera tous les efforts possibles pour que règnent la paix, la sécurité et la stabilité au Tchad.

309. Mme NAVAS (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*]: La réponse du représentant des Etats-Unis à la déclaration du chef de la délégation cubaine, prononcée à la 24<sup>e</sup> séance, n'a rien à voir avec ce qui avait été dit. Il a essayé de détourner l'attention vers d'autres questions, sans s'arrêter sur ce qui était l'essentiel de notre déclaration. Cela ne nous surprend pas. Il serait bien difficile en effet de discuter les vérités irréfutables sur l'intransigeance du Gouvernement des Etats-Unis: son orientation militariste irrationnelle, l'augmentation énorme de ses moyens militaires et de son budget militaire, ses programmes de fabrication d'armes nucléaires, classiques et chimiques, l'augmentation de sa présence militaire et des manœuvres militaires dans les régions les plus diverses du monde et ses tentatives de porter la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

310. Ce sont précisément là les facteurs essentiels de la grave détérioration de la situation internationale et l'obstacle principal au progrès de toute négociation sur le désarmement.

311. Le représentant du gouvernement impérialiste yankee, qui a plus de 300 bases militaires et navales à l'extérieur de son territoire, entre autres la base de

Guantánamo, et ce contre l'expresse volonté de notre peuple et de notre gouvernement, et qui s'est érigé en gendarme du monde sans l'autorisation de qui que ce soit, accuse Cuba d'avoir 30 000 soldats sur une terre étrangère.

312. La présence des troupes cubaines est-elle inacceptable sur la terre africaine? Cela est inacceptable pour ceux qui ont assassiné vieillards, femmes et enfants au Viet Nam, alors que nos troupes ont lutté avec les FAPLA<sup>12</sup> pour repousser leurs alliés sud-africains qui voulaient s'emparer de l'Angola et ont aussi contribué à empêcher l'invasion de l'Ethiopie. Cela est inadmissible pour les champions de l'impérialisme et ils ont encore plus de mal à l'accepter parce qu'il s'agit d'un petit pays, qui est un mélange de toutes les ethnies de l'Amérique et qui a réussi à se libérer de la domination yankee et à contrecarrer ses desseins dans cette partie du monde et ailleurs.

313. Que cela plaise ou non au représentant des Etats-Unis, les forces internationalistes cubaines sont en Afrique de plein droit, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et selon le vœu librement exprimé d'Etats souverains et indépendants.

314. Il est grotesque pour le représentant des Etats-Unis d'affirmer que la station « Radio Martí » est établie conformément au droit international alors qu'elle vise à s'ingérer dans mon pays soi-disant pour informer notre peuple. Que peuvent dire au peuple révolutionnaire de Cuba ces Goebels modernes?

315. Notre pays n'a jamais oublié que ce sont précisément des Marines yankees, comme ceux qui foulaient grossièrement le sol du Honduras pour y apporter une paix impériale, qui ont violé la statue de José Martí au parc central de la Havane, profané sa mémoire et souillé son effigie.

316. Ce n'est pas Cuba mais les Etats-Unis qui s'ingèrent dans les affaires des autres pays partout dans le monde, et en particulier dans notre Amérique. Les peuples du Honduras, d'El Salvador, du Nicaragua et du Guatemala peuvent l'affirmer. Notre peuple est armé, bien armé, mais pas pour s'ingérer dans un pays quelconque; il est armé pour défendre sa patrie contre l'agression impérialiste. Nous sommes armés, nous sommes prêts et nous ferons payer très cher toute tentative yankee contre notre révolution.

317. M. ICAZA GALLARD (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*]: Hier, le Ministre des affaires étrangères de l'un des pays dont le territoire est encore occupé en Amérique latine, notamment en Amérique centrale, a lancé toute une série d'accusations à l'encontre de mon pays. Je n'ai pas l'intention d'y répondre maintenant.

318. Nous sommes sûrs que la communauté internationale sait très bien qui lutte pour la paix et qui fait la guerre en Amérique centrale, qui lutte pour son indépendance nationale et pour exercer son droit à l'autodétermination et qui permet qu'une grande puissance, dans une prétendue défense d'une fausse démocratie, l'utilise et l'occupe pour maintenir et étendre ses intérêts impérialistes dans notre région.

319. Nous tenons donc à saisir cette occasion pour préciser certains aspects de ces affirmations et de l'implication d'une grande puissance, les Etats-Unis d'Amérique, en Amérique centrale.

320. Je ne voudrais pas entrer dans une discussion byzantine pour dire qui, en Amérique centrale, a l'intention d'établir une véritable démocratie où les masses se gouvernent elles-mêmes et jouissent des fruits de leur labeur. Nous ne voulons pas utiliser le même langage peu

civil et le même genre de fausses déclarations que les peuples qu'ils disent représenter ne croient pas. Nous voulons présenter quelques faits objectifs, quelques faits historiques récents et actuels.

321. Au cours de cette intervention, on a dit que ce qui se passe à la frontière entre nos deux pays est une guerre de Nicaraguayens qui luttent contre d'autres Nicaraguayens sur le territoire nicaraguayen, comme si le Gouvernement des Etats-Unis n'avait pas reconnu publiquement que 19 millions de dollars avaient été consacrés à ce que l'on appelle des opérations secrètes contre le Nicaragua, comme si les avions qui bombardent les objectifs civils et économiques au Nicaragua n'avaient pas des pistes d'atterrissage en territoire hondurien. Maintenant, les Somozistes qui massacrent notre peuple ont le don d'ubiquité et de transparence; ils apparaissent comme par miracle, combattant à 200 mètres de notre frontière, sans que personne ne sache d'où ils viennent. Maintenant, ceux qui tirent sur les postes frontière de l'armée du Nicaragua, ceux qui installent leurs tanks et qui tirent sur les postes de douanes du Nicaragua, ceux qui couvrent les entrées et les sorties des Somozites et des mercenaires en territoire du Nicaragua seraient tous des Nicaraguayens.

322. Il s'agit d'une très grave responsabilité pour un gouvernement d'offrir son territoire, d'encourager et d'entraîner des bandes armées afin de renverser un gouvernement légitime. Il s'agit d'une très grave responsabilité pour un gouvernement qui, agissant de la sorte, favorise et déclenche des conflits frontaliers sérieux, lesquels peuvent aisément dégénérer en un affrontement aux retombées incalculables. Il s'agit d'une très grave responsabilité pour une grande puissance, les Etats-Unis d'Amérique, qui, en menant une politique belliqueuse et aventureuse en Amérique centrale, peut conduire cette région au bord de la catastrophe.

323. Bien que le Nicaragua subisse des pertes en vies humaines et la destruction de ce qu'il a acquis après tant d'efforts et de sacrifices au cours de ces quatre années de révolution, et qu'il défende son droit légitime et inaliénable, il n'a pas hésité et n'hésitera pas à recourir à toutes les instances diplomatiques afin de dégager les moyens de parvenir à un règlement pacifique et négocié de la crise.

324. Il convient de rappeler ici que c'est à la suite du premier examen de la situation par le Conseil de sécurité, réuni en mars cette année à la demande du Nicaragua, que l'initiative de Contadora reçut le plein appui de la communauté internationale, en tant que la meilleure solution régionale. Et au mois de mai, au cours d'une deuxième réunion, cette initiative a été formellement approuvée dans le cadre de la résolution 530 (1983) du Conseil de sécurité.

325. Il est bon de rappeler, ici, la participation vaste et active du Nicaragua à toutes les réunions du groupe des pays frères qui ont pris cette initiative. Il convient également de rappeler, ici, la souplesse dont a fait preuve notre gouvernement révolutionnaire, qui s'est reflétée dans le Programme en six points, publié le 19 juillet dernier, ainsi que dans la ratification immédiate du Document des objectifs élaboré par le Groupe de Contadora, bien avant tout autre pays d'Amérique centrale. Ce n'est pas le Nicaragua qui a convoqué des réunions pour faire obstacle aux propositions du Groupe de Contadora. Ce n'est pas le Nicaragua qui a intensifié ses actes militaires, en s'abritant derrière des négociations diplomatiques dilatoires. Ce n'est pas le Nicaragua qui convoque et assiste à des réunions militaires de haut niveau, comme celle qui a eu lieu récemment dans la capitale du Guatemala et à laquelle participaient inévitablement les chefs du Commandement nord-américain de la zone

Sud, afin d'établir des stratégies et des alliances militaires et de faire revivre le CONDECA<sup>13</sup>.

326. Soyons bien clairs : pendant que le Nicaragua enterre ses morts et cherche à trouver une solution, dans le cadre du Groupe de Contadora, d'autres créent de faux obstacles, tendent des pièges, procèdent à des actes dilatoires, conspirent, déstabilisent et attaquent ouvertement notre pays.

327. Pour cette raison, et pour bien d'autres, nous estimons qu'il faut absolument garantir la sécurité internationale de tous les Etats, grâce à des accords dûment conclus et à des mécanismes pour contrôler leur mise en œuvre, en tant que préalable à la discussion d'autres questions comme la présence de conseillers ou l'évolution militaire dans la région. Nous sommes disposés à débattre de n'importe quelle question, mais nous ne voyons pas comment l'on peut faire avancer le dialogue si, en premier lieu, l'on n'accorde pas à tous les Etats d'Amérique centrale qui sont attaqués ou se sentent menacés des garanties concernant l'inviolabilité de leurs frontières, le respect de l'indépendance et de la souveraineté ainsi que du droit à l'autodétermination de leurs peuples.

328. Le Nicaragua veut la paix et c'est le pays le plus intéressé par cette paix, car c'est notre peuple qui subit les conséquences de cette guerre infâme et non déclarée. Nous sommes disposés à obtenir cette paix dans la dignité que mérite notre peuple héroïque et révolutionnaire. C'est pourquoi nous avons appuyé et continuerons d'appuyer les démarches pacifiques du Groupe de Contadora et, dans le cadre de cette solution régionale, nous ne ménagerons aucun effort. Nous ne sommes pas disposés à faire le jeu de ceux qui veulent, par la force des armes, propager la destruction et la mort, en tant que seule alternative possible.

329. C'est conscients de cela que nous avons demandé l'inscription d'une question supplémentaire, qui devrait être examinée par l'Assemblée au cours de la présente session, et qui s'intitule « La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et à la sécurité internationales et initiatives de paix ». Nous estimons que loin d'« internationaliser » ou d'accentuer les dimensions régionales de la crise en Amérique centrale, le débat sur cette question, devant cette grande assemblée, permettrait à la communauté internationale de se faire une idée précise des événements qui ont lieu dans cette partie du monde, de la gravité du danger que présentent des tensions qui y règnent et des conséquences graves que pourrait entraîner la politique nord-américaine menée dans cette région.

330. Ce cri d'alarme que nous lançons s'impose si l'on veut mettre fin aux agressions, aux manœuvres et aux activités militaires qui visent à accroître les tensions; il reconnaît l'action du Groupe de Contadora et le renforcement de son rôle de médiateur.

331. Personne ne peut dire ici que, lorsque le Nicaragua a fait appel en trois occasions au Conseil de sécurité pour dénoncer les agressions dont il avait été victime, l'on ait cherché à extirper ce problème de ses dimensions régionales. Bien au contraire, cela n'a fait que renforcer l'opinion quasi unanime selon laquelle le Groupe de Contadora constitue une instance régionale importante...

332. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je rappelle à l'orateur que les 10 minutes sont passées et je lui demande de bien vouloir conclure.

333. M. ICAZA GALLARD (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*] : Je vais conclure rapidement. Nous rejetons donc de tels arguments parce qu'ils sont faux.



D'ailleurs, le bien-fondé de notre position a été confirmé par le Bureau de l'Assemblée générale, qui a décidé, en dépit des tentatives des Etats-Unis ces derniers jours, d'inscrire cette question à l'ordre du jour, comme mon pays l'avait demandé. Ceux qui cherchent à élargir les dimensions du conflit en Amérique centrale, à régionaliser la guerre et la destruction, sont ceux qui ont opté pour une attitude militariste, qui prétendent être en faveur de la paix alors qu'ils intensifient leurs activités militaires, qui interviennent de plus en plus dans les pays d'Amérique centrale, qui calculent chaque jour les coûts, tant politiques que financiers, d'une opération militaire de grande envergure, au mépris des souffrances humaines qui en découlent, et qui se refusent à admettre les changements historiques et les raisons économiques, politiques et sociales des problèmes, guidés par une politique myope et manichéiste, qui se refusent à reconnaître le droit d'un pays d'Amérique centrale, libre et indépendant, de bâtir, pour la première fois, dans la paix, sa propre révolution.

*La séance est levée à 19 h 40.*

---

## NOTES

1. *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-huitième année, Supplément de juillet, août et septembre 1983, document S/15978.*
2. Accord tendant à régler le différend relatif à la frontière entre le Venezuela et la Guyane britannique (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 651, n° 8192, p. 323).
3. Plan d'action de Lagos en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Mourovia pour le développement économique de l'Afrique (voir A/S-11/14, annexe I).
4. Approuvé par la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement, tenue à Caracas du 13 au 19 mai 1981.
5. Frente Popular para la Liberación de Saguia el-Hamra y de Río de Oro.
6. Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1983, Supplément n° 6*, par. 94.
7. Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, douzième session extraordinaire, Séances plénières, 26<sup>e</sup> séance.*
8. *Ibid.*, par. 32.
9. *Ibid.*, trente-septième session, *Supplément n° 1.*
10. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-huitième année, Résolutions et décisions du Conseil de sécurité, 1983*, p. 8.
11. *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, sixième session, vol. I: Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.83.II.D.6), annexe VI.
12. Forces armées populaires pour la libération de l'Angola.
13. Conseil de défense de l'Amérique centrale.